



Le Département de la Gironde

Superficie :	10725 Km ²
Population :	1 483 712 hab (2012)
Président du Conseil départemental :	Jean-Luc GLEYZE
Budget primitif 2015 :	1,589 milliard d'euros.
Nombre d'agents :	6400
Budget investissement :	240.000 K€
Nombre de marchés annuels :	1100

A noter

- Plus vaste département de France métropolitaine
- Plus grand estuaire d'Europe (estuaire de la Gironde)
- 126 Kms de façade côtière sur l'océan atlantique
- Plus haute dune d'Europe (Dune du Pilat)
- 50% du département couvert par la forêt

Annexes

1. Organigrammes Département de la Gironde et du Service de la Commande Publique
2. 10 ans de développement durable en Gironde
3. Conclusions de l'évaluation de Suivi de la démarche de Responsabilité Sociétale
4. Politique achat du Département
5. Mission de la cellule pilotage de l'achat
6. Présentation achat performant élus.
7. Cartographie des dépenses
8. matrice de Kraljic
9. Délibération acte 3 Agenda 21.
10. Procédure achat
11. Exemple de procédures innovantes
12. Cahier des bonnes pratiques pour un nettoyage écologique des locaux du CG33
13. Mesure performance achats et 2014 et 2015.
14. Extrait des chartes et du règlement intérieur en cours de validation.

CABINET DU PRÉSIDENT
Directeur : **E. GONZALEZ** - Tél : 05 56 99 33 48
Chef de Cabinet : **H. SILVESTRE DE FERRON** - Tél : 05 56 99 33 25

PRÉSIDENT
Jean-Luc GLEYZE

MISSION COMMUNICATION, INFORMATION, PARTENARIAT ET PROTOCOLE
Directeur : **N. MANNANT**
Tél : 05 56 99 33 33 poste 63 86

MISSION DE COOPÉRATION ET RELATIONS INTERNATIONALES CITOYENNETÉ EUROPÉENNE
Responsable de mission : **M. DUSSELIER**
Tél : 05 56 99 35 94

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
L. CARRIÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (DGAJ)
S. LOISEAU - Tél : 05 56 99 33 57

DIRECTION DES COLLÈGES (DC)
Directrice : **A. FRANÇOIS** - Tél : 05 56 99 69 28

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA CITOYENNETÉ (DJEC)
Directrice : **S. CERVELLE** - Tél : 05 56 99 35 63

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (DSA)
Directeur : **L. GAUMET** - Tél : 05 56 99 35 13

DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRES (DRT)
Tél : 05 56 99 65 31

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DE LA VIE CULTURELLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME (DGAC)
E. DES GARETS - Tél : 05 56 99 34 96

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETÉ (DCC)
Directeur : **S. GAUTIER** - Tél : 05 56 99 67 63

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT (BDP)
Directeur : **A. DUPERRIER** - Tél : 05 56 16 13 80

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES (DAD)
Directrice : **A. VATICAN** - Tél : 05 56 99 66 00

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME (DET)
Directrice : **S. DINET-GADRAS** - Tél : 05 56 99 33 45

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC (DRP)
Directeur : **J-P. PARACHE** - Tél : 05 56 99 67 52

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT (DGAD)
F. PERRIÈRE (Intérim) - Tél : 05 56 99 34 95

DIRECTION HABITAT ET URBANISME (DHU)
Directrice : **M-C. DARMIAN** - Tél : 05 56 99 35 05

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (DDT)
Directrice : **C. PERTUIS-LEURIDAN** - Tél : 05 56 99 34 42

DIRECTION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES ET DES TERRITOIRES (DVRT)
Directeur : **H. LAURENT** - Tél : 05 56 99 33 13

DIRECTION DE LA COHÉSION TERRITORIALE ET DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE (DCTCE)
Directrice : **J. CORBES** - Tél : 05 56 99 66 37

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DE LA SOLIDARITÉ (DGAS)
P. GOULFIER - Tél : 05 56 99 34 18

PÔLES TERRITORIAUX DE SOLIDARITÉ

PÔLE DU BASSIN / Directrice : **C. VÉNARD** - Tél : 05 57 76 22 10

PÔLE DE BORDEAUX / Directrice : **G. THOMÈS** - Tél : 05 57 59 04 50

PÔLE DES GRAVES / Directrice : **I. RASTRERO** - Tél : 05 56 80 54 64

PÔLE DE HAUTE GIRONDE / Directeur : **C. GUÉ** - Tél : 05 57 43 19 22

PÔLE DES HAUTS DE GARONNE / Directeur : **P. VILLETORTE** - Tél : 05 56 06 00 70

PÔLE DU LIBOURNAIS / Directrice : **S. POINTEL** - Tél : 05 57 51 48 70

PÔLE DU MÉDOC / Directeur : **A. GALLOU** - Tél : 05 57 88 84 90

PÔLE PORTES DU MÉDOC / Directrice : **S. JAMAIN** - Tél : 05 56 12 13 90

PÔLE DU SUD GIRONDE / Directrice : **A. BERTHIER** - Tél : 05 56 63 62 20

PÔLE SOLIDARITÉ VIE SOCIALE

Directrice : **A. GHAYOU-MIGEON** - Tél : 05 56 99 33 33 poste 31 37

PÔLE SOLIDARITÉ AUTONOMIE

DIRECTION DES ACTIONS POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

Directeur : **H. BOUCHAIN** - Tél : 05 56 99 34 48

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Directrice : **E. DELAY** - Tél : 05 56 99 33 42

PÔLE SOLIDARITÉ VIE SOCIALE

Directrice : **A. GHAYOU-MIGEON** - Tél : 05 56 99 33 33 poste 31 37

DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Directrice : **C. CAYZAC** - Tél : 05 56 99 35 06

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Directrice : **F. NORMANDIN** - Tél : 05 56 99 34 17

DIRECTION DES INTERVENTIONS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Directrice : **L. CHIBRAC** - Tél : 05 56 99 33 24

DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION ET D'INSERTION

Directrice : **C. PAULAIS** - Tél : 05 56 99 57 59

PÔLE RESSOURCES DE LA SOLIDARITÉ

Directeur : **J-M. REGEON** - Tél : 05 56 99 34 90

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Directrice : **M. CONGOSTE** - Tél : 05 56 99 34 21

DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DES PARTENARIATS (DCIP)

Directrice : **M-C. CLÉMARES** - Tél : 05 56 99 33 56

DIRECTION DE LA QUALITÉ DE GESTION (DQG)

Directrice : **L. DARBOUSSET** - Tél : 05 56 99 65 11

AGENCE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (ADT)

Directeur : **V. PELLOQUIN** - Tél : 05 56 99 57 88

BUREAU DE COORDINATION ADMINISTRATIVE DES

VICE-PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS (BCA)

Chef de bureau : **M. BARON** - Tél : 05 56 99 67 43

MISSION AGENDA 21

Responsable : **J. CHABAUD** - Tél : 05 56 99 67 64

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DES FINANCES,

DE L'INFORMATIQUE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES (DGAF)

M. FAUVEAU - Tél : 05 56 99 33 20

DIRECTION DES FINANCES (DFI)

Directrice : **I. COMBARNOUS** - Tél : 05 56 99 33 29

DIRECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION (DSI)

Directrice : **N. LAURENT** - Tél : 05 56 99 53 59

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET SÉCURITÉ JURIDIQUE (DAS.J)

Directrice : **M. SAM-GIAO** - Tél : 05 56 99 65 05

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DES SERVICES TECHNIQUES

(DGAT) **F. PERRIÈRE** - Tél : 05 56 99 35 00

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES (DI)

Directeur : **N. PEZAS** - Tél : 05 56 99 68 12

DIRECTION DU PATRIMOINE (DP)

Directeur : **P. MATHIEU** - Tél : 05 56 99 34 56

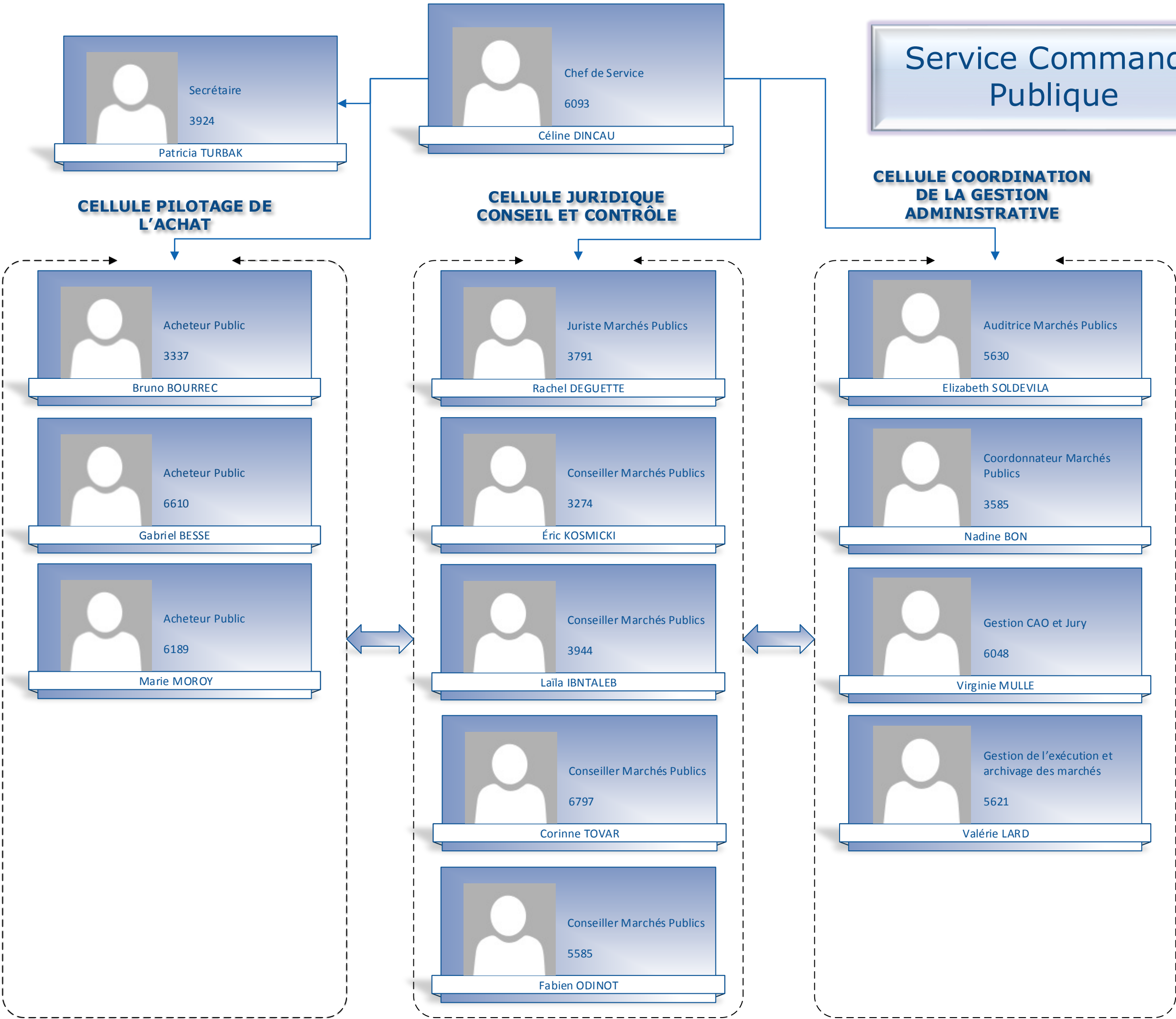
DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES (DTT)

Directrice : **L. PARIÈS** - Tél : 05 56 99 33 74

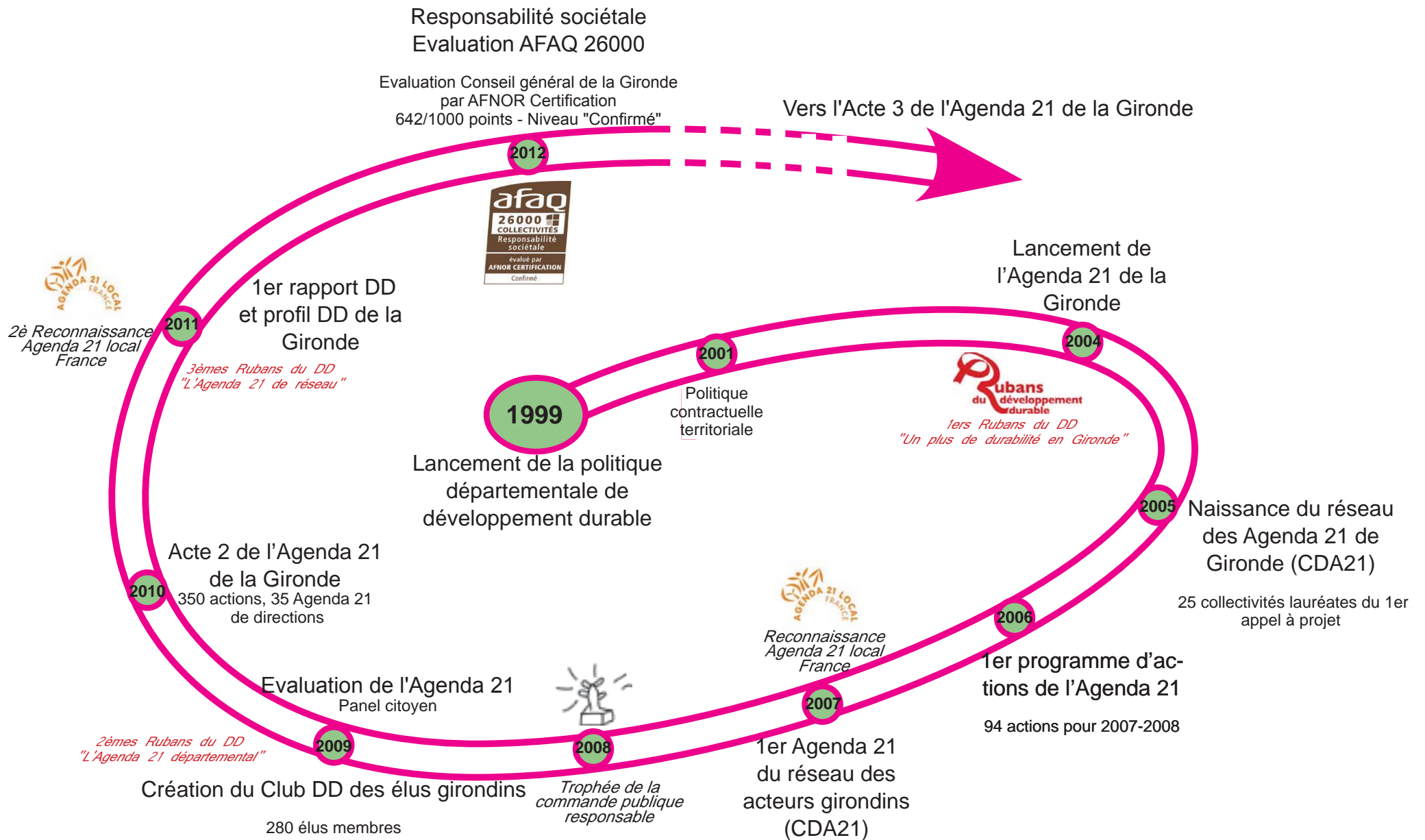
DIRECTION DES TRANSPORTS MARITIMES DÉPARTEMENTAUX (DTM)

Directeur : **A. DELABRE** - Tél : 05 56 73 37 73

Service Commande Publique



Pas à pas : le développement durable en Gironde





Conclusions de l'évaluation de Suivi de la démarche de Responsabilité Sociétale

Conseil Général de Gironde

Evaluation – **Suivi 1**

AFAQ 26000

Date de l'évaluation : 10, 11 et 12 Février 2014

Votre responsable d'évaluation : Yves Garenne

ligne directe : 0612324994

adresse e-mail : Yves.Garenne@ecophanie.eu

Votre chargé de clientèle : Alexandra Mazlemian

ligne directe : 05 57 29 14 29

adresse e-mail : alexandra.mazlemian@afnor.org

Sommaire

1. Fiche d'identité	Erreur ! Signet non défini.
2. Conclusions générales de l'évaluation.....	5
1. Les pratiques.	5
Critère 1 Vision en termes de responsabilité sociétale et gouvernance	5
Critère 2 Intégration de la responsabilité sociétale et gestion interne responsable.....	6
Critère 3 Urbanisme et aménagement durable des territoires	7
Critère 4 Services aux populations et dynamiques locales.....	8
Critère 5 Prise en compte de l'environnement, de sa qualité et de sa dégradation	8
2. Les résultats.....	9
Finalités 1/2/3/4/5 Indicateurs environnementaux, sociaux, économiques, sociétaux	9
3. Conclusion	10

1. Fiche d'identité

Fiche descriptive de l'entité

Nom de la collectivité	Conseil Général de Gironde (CG33)
Numéro d'affaire	
Type de collectivité	Conseil Général
Adresse Site	

Elu Site / Entité

Nom	Marty
Prénom	Gérard
Fonction	Directeur Général des Services
Téléphone	
Email	G.Marty@cg33.fr

Interlocuteur principal

Nom	Chabaud
Prénom	Julie
Fonction	Chargée de Mission Agenda21 et RSO
Téléphone	05 56 99 67 64
Email	J.Chabaud@cg33.fr

Commentaires

Le cycle de reconnaissance AFAQ 26000 Collectivités inclut un Suivi obligatoire au bout de 18 mois dont l'objectif est de confirmer *a minima* le maintien des pratiques observées lors de l'évaluation initiale. Dans ce cas, la possibilité de communiquer sur le niveau de maturité atteint peut être maintenue 18 mois supplémentaires, soit jusqu'à 36 mois après l'évaluation initiale.

Dans le cadre de l'évaluation de Suivi, la totalité des critères n'est pas examinée. Cette évaluation "restreinte" ne peut donc pas donner lieu à un nouveau scoring

Périmètre	Conformément à l'évaluation initiale, le périmètre concerne l'ensemble des activités du CG33, aussi bien sur les compétences obligatoires que les compétences choisies.
Parties prenantes externes rencontrées au cours de l'évaluation	Jalles Solidarité, Madame Esther Manenti SEPANSO, MM Delestre et Barbedienne STEEL CASE, Monsieur Fabrice AMALRIC Chambre des métiers 33, Madame Marianne CARITEZ FRTP Aquitaine, Monsieur Dominique IRASTORZA

Parties prenantes internes rencontrées au cours de l'évaluation	M. Marty, DGS M. Dussaut, VP Appui aux politiques publiques : Didier Chêne (DGAD) Eco-conditionnalité : Dominique Anatole (DGAD) Interscot : Marie Bouhier (DGAD) La conférence des Vice Président du CG33 DSI : Pascal Romain, Alex Verdon, Mamadou Diawara (DGAF) Comité de Suivi Opérationnel de l'Agenda 21 Direction des infrastructures : Nicolas Pezas, Philippe Guignard (DGAT) Des représentants des Organisations Syndicales : UNSA, SUD, CFDT, FO Direction Vie au travail : Mme Chantal Feytout (DGSD) Commande publique : Bruno Bourrec (DGAF) Culture et Patrimoine : Corine Gaudron, Sylvain Gaultier, Marie Christine Leurardin (DGAC) Environnement et Tourisme : Mme Dinet Gadras (DGAC) Environnement et Déchets : Laurent Vitry, L. Salaun, F Uteau (DGAC) Service valorisation des espaces naturels et biodiversité : Mme Courbin, Mr Dufour et Mr Fourcade (DGAC) Tourisme : M. Dessort (DGAC) Groupe des étudiants du Master 1 GTDD Université de Bordeaux 3 : restitution à la mission d'étude d'impact de l'évaluation AFAQ 26000 en interne du CG33 Qualité de Gestion : Thomas Pujol et Pascal Audoire (DGSD) Communication, information, partenariat et protocole : Mr Mannant (Cabinet Président), Emmanuelle Loeb et Marie-Claude Clemares (DGSD) Solidarité : Pascal Gouffier, Céline Ebrard, Philippe Guilort, Marie Michaud, Stéphane Coussin (DGAS – DGAD) Direction Collège : Mme Anne-François, M. Pierre Remo (DGAJ) Comité de Direction Générale (DGAF, DGSD, DGAJ, DGAC, DGAT, DGAD, DGAS) Mission Agenda 21 : Julie Chabaud, Mme Tudal (DGSD)
Détail des dates d'évaluation	10, 11 et 12 février 2014 dans les locaux du CG33 Entretiens téléphoniques avec les parties prenantes externes Restitution à chaud le 12 février à 16h30 dans l'hémicycle du département

Clause de confidentialité : Ce rapport d'évaluation est confidentiel et limité en diffusion aux services de l'organisme de certification et de l'organisme évalué.
Il demeure la propriété exclusive de l'organisme de certification.

© Toute reproduction intégrale, faite en dehors d'une autorisation expresse de l'organisme de certification ou de ses ayants cause, est illicite. CERTI F 0442.2 – 12/2008

2. Conclusions générales de l'évaluation

Remarque initiale

Les entretiens réalisés ont laissé apparaître des usages non souhaitables de l'évaluation AFAQ 26000 Collectivités. L'équipe d'évaluateurs souhaite rappeler :

- L'évaluation de la Responsabilité Sociétale d'une Organisation (RSO) selon les lignes directrices internationales de l'ISO 26000 n'est pas un outil d'évaluation des politiques publiques mais donne un niveau de maturité par rapport au référentiel AFAQ 26000 Collectivités développé en France par Afnor Certification, ni plus, ni moins.
- Ce n'est pas un outil d'évaluation des personnes, mais de l'organisation seulement. Autrement dit, utiliser le rapport d'évaluation initiale ou ce bilan à 18 mois pour un entretien annuel serait une démarche inappropriée et fallacieuse.
- L'utilisation du contenu du présent bilan de suivi ou du rapport initial à des fins d'informations (écrites ou verbales) ne doit pas être sortie du contexte global de cet exercice volontaire d'évaluation commandité par l'organisation, dont les deux points précisés ci-dessus.

1. Les pratiques

Critère 1 Vision en termes de responsabilité sociétale et gouvernance

La démarche a été lancée par la Direction Générale et confiée à la mission Agenda21 pour l'aspect opérationnel. Ce point est confirmé et garantissait la pérennité de la démarche. Les changements en cours devront prendre en compte la nécessité d'une confirmation explicite d'un portage à haut niveau de la démarche et en cohérence avec l'agenda21. La crédibilité et l'efficacité en dépendent.

Progression constatée :

L'Agenda 21 reste la colonne vertébrale du management du développement durable au sein du CG33. La démarche RSO est confirmée comme outil de déclinaison des politiques. Elle a même servi de trame au rapport Développement Durable de l'institution.

La vision en matière de RSO reste associée au projet politique, même si la mise en œuvre est différemment perçue au sein des Vice-Présidents.

La déclinaison des lettres d'objectifs et de moyens (LOM) continue d'être l'outil de traduction administrative de la RSO et du DD, ainsi que l'outil macroscopique d'évaluation.

Des premières expériences de cartographie des parties prenantes ont pu avoir lieu, en particulier à la culture.

La volonté de dialogue avec les parties prenantes et de concertation reste identique à la précédente évaluation. La prise en compte du « dialogue avec le citoyen » a donné lieu à une prise de conscience accrue depuis 18 mois (voire plan stratégique de la participation citoyenne 2012-2013), de la part des directeurs en particulier, de cette partie prenante fréquemment éloignée d'une collectivité comme un Conseil Général.

La mise en place de pôles de solidarité territoriaux crée des structures décentralisées à taille humaine et pluridisciplinaires : le nombre de candidatures montre l'intérêt de ces nouvelles fonctions.

La politique portuaire durable a intégré toutes les dimensions, avec une focale particulière sur le volet environnemental.

Les rapports présentés pour délibération en Assemblée plénière sont désormais systématiquement évalués sur les 5 finalités et les 5 éléments de la démarche (Gouvernance).

La stratégie du CG33 est petit à petit de créer avec son expertise une offre de service d'ingénierie au bénéfice des collectivités territoriales, et sans nuire au champ concurrentiel de la maîtrise d'œuvre en particulier.

Le besoin de dialogue avec les parties prenantes, inhérent à la démarche AFAQ 26000 Collectivités, a contribué à structurer la démarche des collèges avec le Laboratoire d'analyse départemental (LDA33).

Proposition de pistes de progrès :

La finalisation de la sphère d'influence au sens de l'ISO26000 reste encore à formaliser, en particulier en interne sur le niveau de dialogue avec les IRP et en externe dans les relations avec les partenaires, dont ceux relevant de l'économie afin de mieux déterminer les enjeux des uns et des autres voire de repérer si un accord donné est de « circonstance » ou réel (relation gagnant-gagnant positive et acceptée).

Le nouveau cadre de référence stratégique devra intégrer la RSO de manière explicite, là encore avec des enjeux de crédibilité, de transversalité et de cohérence.

En matière d'évaluation des politiques publiques, les critères de la RSO peuvent servir de canevas intéressant.

La nouvelle organisation par 'pôle de solidarité territorial' pourrait être une unité intéressante pour pratiquer l'identification et la caractérisation des besoins et attentes des parties prenantes (généralisation de la pratique de la cartographie des PP au plus proches du terrain).

Critère 2 Intégration de la responsabilité sociétale et gestion interne responsable

La pérennité de la démarche reposera sur sa continuité avec la modification prochaine en matière de gouvernance au sein de la direction générale du CG. Le positionnement de la mission agenda21 à un bon niveau de visibilité et de transversalité reste nécessaire pour assurer la continuité. Chaque DGA a dû prendre des engagements explicites en matière de RSO et de transversalité.

L'équipe d'évaluation souligne les efforts tout à fait considérables engagés pour continuer d'intégrer le handicap pour le mettre à hauteur des exigences réglementaires. A ce jour, par exemple la direction des collèges a déjà dépassé le seuil légal de 6% et se situe au niveau des 10%. Cet effort doit être maintenu jusqu'à obtention et dépassement du seuil minimal requis par le législateur.

Progression constatée :

Les critères d'achats responsables sont de plus en plus présents dans les appels d'offres. La démarche d'éco-conditionnalité intègre la démarche RSO comme trame (rédaction d'un référentiel en cours). La démarche est elle-même fortement participative avec une volonté d'ouverture avec les parties prenantes externes. Le souhait de ne pas exiger des critères plus élevés que ce que l'institution est elle-même capable de démontrer, contribue au réalisme de la démarche et à sa crédibilité.

Les expériences de transversalité se poursuivent, toujours par le biais des LOM, mais aussi grâce à la démarche de conduite de projet. Des structures transversales comme le CSO perdurent et contribuent à décloisonner l'institution.

Les changements très significatifs au sein de la direction de la solidarité ont donné lieu à des consultations nombreuses et élargies non seulement dans un but d'explication, mais aussi d'écoute et de prise en compte des besoins.

L'idée même de colloque inversé en matière de RSA démontre qu'un CG peut être très innovant y compris sur des sujets sensibles.

En matière de dialogue social, l'équipe d'évaluation a pris acte du refus initial d'une organisation syndicale (SUD) de ne pas participer volontairement aux rencontres programmées à l'occasion de l'évaluation initiale début 2012. 4 organisations syndicales sur 5 ont participé à une rencontre avec l'équipe d'évaluation à l'occasion de ce suivi à 18 mois : elles ont toutes expliqué leur convergence de vue sur la qualification de la qualité du dialogue (voir point à améliorer ci-dessous) mais également exprimé clairement que seuls des entretiens par organisation permettraient une expression des points de vues de chacune car ils sont différents¹.

Le bilan à 18 mois a permis de constater des avancées en particulier sur l'évolution de la direction solidarité pour aller à la rencontre des syndicats, et cela semble devenir un invariant à moyen terme. Les institutions représentatives du personnel fonctionnent normalement et au-delà des fréquences réglementaires en particulier avec un CHSCT de plein exercice en avance sur la réglementation. La volonté de dialogue de la part des OS reste aussi à prouver en regard d'une attitude plus orientée vers la confrontation. Un risque de radicalisation du discours existe du fait de la proximité d'élections professionnelles.

¹ pour rappel : dans le planning d'évaluation de 2012, chaque OS avait été sollicitée et programmée pour un entretien

Le profil DD continu d'être actualisé, et la notion d'indicateurs synthétiques fait encore partie des enjeux d'évaluation. L'intégration récente de l'outil financier avec Sevalpro contribue à l'intégration des concepts de RSO dans les pratiques quotidiennes.

La mise en œuvre de méthodes Agile au sein des équipes informatiques contribue à l'atmosphère de dialogue et de collaboration.

En matière d'achats responsables, les clauses d'insertion sont systématiques au-delà des seuils à partir duquel elles sont pertinentes. Les soumissionnaires se sont habitués à cette nouvelle donne.

Proposition de pistes de progrès :

La mise en œuvre d'une démarche de conduite de projet est une œuvre de longue haleine. Le sentiment que le décloisonnement est encore perfectible ne doit pas laisser croire que la transversalité n'est pas possible.

Les réflexions sur l'infobésité ont été engagées (coup d'envoi 2013, comité des fonctions internes, club managers...) mais n'ont pas encore abouti en tant que telles, même si le schéma directeur du système d'information a permis d'identifier le trop plein d'information. Mais les projets actuels de gestion électronique de document permettront sans doute de relire cet enjeu, au moins sous l'angle technologique. Une intégration plus en amont des équipes expertes en système d'information devrait permettre aussi de formuler les enjeux plus sous forme de solution organisationnelle avant de répondre par une solution plus technologique.

Les organisations syndicales ont unanimement évoqué un écart entre ce qu'elles considèrent comme un dialogue social de qualité et la réalité de celui-ci, en particulier sur les avis qu'elles sont amenées à émettre dans les différentes instances et qu'elles estiment peu entendus voire ignorés².

Critère 3 Urbanisme et aménagement durable des territoires

Les évolutions en matière de portage politique et d'intégration dans les dispositifs, devront être évaluées en 2015 lors de la deuxième évaluation (renouvellement). L'effet cliquet n'est pas non plus garanti.

Progression constatée :

L'InterScot reste une structure originale et fortement porteuse d'enjeu. Idem pour le Club DD des élus girondins animé par le conseiller général délégué au développement durable, plan climat et responsabilité sociétale.

L'intégration des enjeux DD dans les collèges et l'urbanisme reste à l'ordre du jour sans baisse de régime constatée.

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) est en cours de validation pour son déploiement 2014, « le droit à construire » pour tous : prix abordables en 'centres bourg', appui sur l'organisation polycentrique de la Gironde, *empowerment* de chaque collectivité (soutien à leur capacité d'agir).

Les concertations citoyennes ont fait l'objet d'une grande attention dans plusieurs secteurs du CG33 : culture, solidarité par exemple.

En matière de voirie, un partenariat avec les organisations professionnelles (dont la FRTP) est engagé dans le cadre de la Convention d'Engagements Volontaires (CEV) avec des objectifs chiffrés d'ici 2020. Ce partenariat s'exprime également sur l'émergence d'une filière locale en lien avec les engagements de la voirie durable (enrobés tièdes, récupération des matériaux, sécurité...) et qui est induit la création de structures industrielles (dont une unité pour la valorisation des matériaux). La seconde évaluation de ce partenariat est attendue pour 2016 : la seconde convention est en cours de signature en élargissant le champ des parties prenantes (en incluant notamment la Communauté Urbaine de Bordeaux) et la nature des engagements (incluant le recours aux clauses sociales).

En complément des contrats de progrès visant la sobriété et la performance énergétique des collèges, le développement des énergies renouvelables est systématique dès que possible dans les collèges.

La création de la plate-forme de mutualisation CERHES pour le soutien aux métiers agricoles et aux agriculteurs a été réalisée à l'aide d'une démarche RSO également.

Proposition de pistes de progrès :

La prise en compte des mobilités atypiques n'est pas encore systématique, mais la prise de conscience est là.

² Il conviendra à l'occasion du renouvellement de la présente évaluation de pouvoir observer une séance de travail en vue d'une négociation (accord et/ou NAO) et de revenir à la programmation initialement proposée : une interview par organisation syndicale

L'écologie industrielle reste un concept non reconnu par le CG33. Tourisme et Développement Durable reste un axe de progrès, à maintenir après le livret DD du tourisme pratiquement exclusivement environnemental.

Critère 4 Services aux populations et dynamiques locales

Progression constatée :

Les contraintes budgétaires et le besoin de génie administratif contribuent à une augmentation de la mutualisation des moyens.

La tarification unique des transports a donné des résultats dépassant les estimations initiales.

Le CG33 n'a pas perdu de temps pour continuer sa stratégie OpenData et a confirmé cette volonté par une délibération spécifique sur le sujet en décembre 2013. Sur le principe, tout est ouvert sauf contrordre des élus.

Les préconisations sur l'économie sociale et solidaire, issues de l'évaluation initiale ont fait l'objet d'un projet spécifique et même d'un recrutement d'une directrice de projet dédiée, ce qui confirme l'ambition du CG33 dans le champ économique, bien au-delà des exigences des compétences obligatoires.

Le premier rapport d'évaluation a contribué à impliquer plus les locataires de logement sociaux dans l'élaboration de la charte qualité logement.

L'interdiction du WiMax sur le territoire est une manière de prendre en compte les hypersensibilités aux ondes. Idem pour l'interdiction du WiFi dans les collèges.

En matière de Handicap, l'accessibilité sera complète dès 2014.

Proposition de pistes de progrès :

En dehors des collèges, pas d'enthousiasme envers le 1% culture, alors que cette dernière fait l'objet d'une véritable approche anthropologique de la part des acteurs concernés. Les actions sur les droits culturels en témoignent.

L'économie *décarbonée* n'a pas retenu l'attention des élus, car elle est considérée comme déjà partiellement intégrée dans les dispositifs d'une manière générale. Ce sentiment reste à démontrer.

L'ACV services n'a pas non plus retenu l'attention. Bien que très innovante, elle pourrait cependant être tentée expérimentalement sur un pôle territorial en cours d'organisation (à coupler avec une cartographie territoriale des parties prenantes) ; en phase d'installation dès la mise en route d'un pôle, elle peut sembler plus abordable voire permettre d'adopter de bonnes pratiques RS dès le démarrage du pôle.

Critère 5 Prise en compte de l'environnement, de sa qualité et de sa dégradation

Progression constatée :

Le niveau de dématérialisation est encore élevé, et il faudra maintenir ce rythme pour faire de l'administration électronique un outil complémentaire aux relations directes entre les agents et les usagers, mais aussi en interne pour les échanges.

Le plan départemental des déchets continue d'être rigoureux et mis en œuvre avec des actions sur le compostage (formation de 1200 personnes dont 75 maîtres composteurs) et une étude sur le gaspillage alimentaire. Il est perçu positivement par les parties prenantes externes qui participent à son évaluation. À signaler, l'action « Répar'acteurs » qui permet de repérer des artisans aptes et volontaires à pratiquer la réparation et/ou la seconde vie d'objets.

Les ambitions en matière de bâtiments dépassent largement le BBC pour aller vers le BEPos.

Une délibération de décembre 2013 acte le principe d'une gestion intégrée de la ressource en eau, et le projet MAC EAU, avec un groupement de commandes, innove par la massification de son intervention.

Proposition de pistes de progrès :

Les propositions issues de l'évaluation initiale pour promouvoir ou contribuer à organiser les filières de réutilisation (comme le verre par exemple) en amont des filières de recyclage n'a pas retenu l'attention des élus. C'est pourtant

un des axes majeurs de la politique dite des « 4R » (Réduire les ressources, Réparer, Réutiliser, Recycler). Le Conseil Général est sans doute l'institution la mieux placée pour être particulièrement proactive sur le sujet.

Une coordination est à trouver entre la gestion des déchets ménagers et celle des déchets professionnels (dont ceux de la VRD et du BTP) : des pistes de mutualisation et d'efficience sont sans doute possibles, en particulier en faveur des TPE. Par exemple, vigilance sur les services apportés aux artisans qui ne peuvent déposer en 'ménager' mais dont les traitements en 'professionnels' peuvent représenter un coût qui les éliminent du marché : notion discriminatoire de barrière à l'entrée pour un tissu local d'activité (pourquoi pas une notion de coefficient de solidarité en fonction de la taille mais aussi de l'ancrage territorial dudit artisan ?).

La prise en compte des impacts environnementaux a fait l'objet d'une première approche qui devra être complétée avec les acteurs du territoire.

2. Les résultats

Finalités 1/2/3/4/5

Indicateurs environnementaux, sociaux, économiques, sociétaux

La notion de mesure de « performance » est assez généralement davantage perçue comme une mesure du progrès que comme un besoin de comparaison avec d'autres.

Progression constatée :

La dématérialisation a permis de constater une réduction de 70% du volume de papier pour les délibérations. La mise en cohérence avec les agences de communication contribue aussi à réduire les déchets par des formats normalisés. Le suivi des consommations est désormais centralisé.

Le souci d'évaluation a bien été pris en compte par la direction culture en particulier, avec en particulier un chantier participatif sur les indicateurs.

Le suivi des Kw/m2 est devenu un outil de mesure et de comparaison.

Dans le cadre du Profil DD de la Gironde, l'indice de cohésion sociale est territorialisé au niveau des communautés de communes.

Tous les rapports en plénière font l'objet d'une évaluation sur les 5 finalités et d'un radar associé (grilles d'analyse au regard du DD).

La mise en place du coefficient départemental de solidarité est reconnu comme juste et équitable.

Proposition de pistes de progrès :

Il n'y a pas réellement d'indicateurs sur le « Green-IT ».

Le développement de l'OpenData ne donne pas encore lieu à une évaluation des usages et une information de ceux qui mettent à disposition les données.

3. Conclusion

Il ne fait pas de doute que la démarche de responsabilité sociétale initiée il y a plus de 2 ans par le Président et la Direction Générale des Services et son Directeur, continue d'être une réalité dans toutes les activités du CG33. Le portage par les élus reste significatif, même si le vocabulaire n'est pas encore totalement assimilé. Le département de Gironde reste une collectivité pionnière en la matière. La nouvelle direction de l'institution devra donner un engagement renouvelé pour garantir le bon fonctionnement de la démarche.

Les entretiens et l'analyse des preuves nous amènent à conclure au maintien sans ambiguïté du niveau global de maturité « confirmé », même si l'expérience nous a montré qu'une ré-évaluation complète pourrait conduire à une baisse de score sur certains points. La prochaine évaluation de renouvellement permettra d'éclaircir ce point.

Ce niveau est validé par les points remarquables suivants :

Un des points les plus saillants est sans doute une prise de conscience collective du besoin d'accroissement du dialogue avec le citoyen, même si des expériences très positives ont déjà eu lieu dans ce domaine. Le dialogue social a fait l'objet d'une attention accrue, même si les institutions représentatives du personnel constatent une ambiance de confrontation que l'équipe d'évaluation attribue plus particulièrement à une volonté exprimée de certains représentants du personnel qui estiment que la négociation sociale doit se tenir avec les élus et non les cadres dirigeants de l'institution.

Les activités liées au domaine culturel ont pris en compte très sérieusement les recommandations issues de l'évaluation initiale et ont réexaminé la politique départementale en s'appuyant sur le premier rapport d'évaluation. Les collèges restent un axe emblématique de la prise en compte de toutes les dimensions du développement durable.

Nos recommandations sur l'économie sociale et solidaire ont confirmé une volonté et a été concrétisée par un poste de directrice de projet spécifique.

Les parties prenantes externes ont confirmé le bon niveau de dialogue avec l'institution, et pour celles qui sont en relation avec d'autres collectivités du territoire, la relation est qualifiée au-dessus de la moyenne sans contestation. L'accès aux bons interlocuteurs, la réponse aux questions sont satisfaisants en rapidité et en contenu. Enfin l'approche globale est soulignée, avec un léger bémol pour la prise en compte de la biodiversité sur certains projets d'urbanisme. Cela reste une voie de progrès, en particulier pour résister aux différentes pressions des acteurs du territoire, inévitables pour de grands projets d'infrastructure.

La transversalité reste un axe stratégique qui persiste et l'intégration dans les actes de management est une réalité, même si sa perception à des échelons hiérarchiques différents est encore faible. Cela reste un enjeu qu'il faudra maintenir compte-tenu de la taille de l'institution et des changements hypothétiques en fonction des premières retombées possibles des lois actuelles sur les collectivités territoriales.

Enfin, les actions RH en faveur de la prise en compte du handicap au sein des effectifs et le management de la santé et sécurité au travail ont significativement progressées. Elles relèvent d'une analyse sérieuse avant une mise en œuvre collaborative ce qui est fondamental en ce domaine. Ne pas avoir pu observer et échanger sur la politique RH générale demeure une frustration car il n'a pas été possible de proposer un effet miroir au commanditaire sur ce point (GPEC, en particulier et entre autres).

POLITIQUE ACHAT DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

Afin de garantir son niveau de service de qualité dans le cadre de ses compétences, le Conseil Général de la Gironde poursuit sa politique d'achat responsable issue de la délibération du 15 décembre 2005 en mettant en place une stratégie d'achat économe et durable.

L'objectif est d'améliorer la performance de l'achat en termes d'économies et de qualité de service, par-delà les obligations du Code des marchés publics, de fournir des services de qualité aux directions et donc in fine aux Girondins, et de soutenir l'économie locale par ses commandes.

La politique achat pose les bases et les principes fondamentaux indispensables à la bonne maîtrise de la fonction achat par l'ensemble des DGA.

Cette politique achat s'inscrit dans le cadre de la Lettre d'Objectifs et de Moyens et s'articule autour de trois axes :

1. Organiser les ressources et les processus
2. Développer l'efficacité économique
3. Maintenir l'achat durable et responsable.

1/ Organiser les ressources et les processus

Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Général Adjoint des Finances, les achats du Conseil Général de la Gironde sont pilotés par le Service de la Commande Publique de la Direction de l'Administration et de la Sécurité Juridique.

La vision transversale des achats sur l'ensemble des directions et la professionnalisation des métiers de l'achat permettent au pôle Achat d'atteindre les objectifs fixés.

Le pôle achat est constitué de deux agents, respectivement généraliste et spécialisé dans l'achat éco-responsable.

. Structurer une fonction achat intégrée aux processus de performance du Conseil Général de la Gironde

. Assurer la pérennité des approvisionnements et des services nécessaires au bon fonctionnement du Conseil Général

- . Etablir les procédures de fonctionnement et d'exécution, garantir leur application
- . Faire connaître la fonction achat - Etablir et déployer les bonnes pratiques en achat - Informer / Former les agents qui contribuent aux processus de dépense.
- . Communiquer sur l'activité et ses résultats - Prévoir, anticiper les dépenses du Conseil Général – Fédérer les expertises disponibles au sein de la Collectivité afin de partager les bonnes pratiques
- . Piloter et administrer les outils systèmes.
- . Déontologie : mettre en place une charte de déontologie Achat au sein du Conseil Général de la Gironde et en garantir son respect.

2/ Efficacité économique

- . Permettre la maîtrise et l'efficacité économique du Conseil Général de la Gironde par la mise en place de processus achats adaptés
- . Garantir une bonne maîtrise technique, budgétaire et financière par une définition claire du besoin. Faire preuve d'anticipation dans la mise en œuvre des budgets votés.
- . Rapport qualité : prix : délai : l'objectif partagé de tous les acteurs du processus achat.
- . La synergie des services : la computation des marchés et la synergie sont mises à profit du pouvoir de négocier les meilleures conditions possibles dans le respect du code des Marchés Publics et des procédures internes au Conseil Général de la Gironde.
- . L'expertise des agents territoriaux : identifier les meilleurs experts métier au sein du Conseil Général de la Gironde et s'appuyer sur leur expertise et savoir faire pour optimiser la performance des Achats.
- . La Formation : former les acteurs du processus achat aux outils, processus et techniques pour une meilleure contribution de tous à la performance achat.
- . L'amélioration continue : capitaliser les connaissances sur nos marchés, enrichir chacune de nos procédures du retour d'expérience de nos précédant marchés.

3/ Le développement durable et responsable

- . Acheter des produits respectueux de l'environnement et de la santé humaine
- . Favoriser achats de proximité (circuits courts agriculture)
- . Favoriser approche coût global d'utilisation / cycle de vie
- . Elargir les possibilités d'insertion sociale en trouvant de nouveaux secteurs
- . Développer achats équitables
- . Maîtriser la gestion des déchets (limitation, valorisation)

Définition de l'achat durable :

Tout achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre les parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant de développement économique notamment par la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la quantité des prestations et de l'optimisation complète des coûts (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur et en mesure l'impacte » •**Définition - OBSAR 2011** •

Les missions du Pôle achat du Service de la Commande Publique

Préambule :

Le Service de la Commande Publique du Conseil Général de la Gironde constitue un pôle Achat au sein de son service. Ce pôle Achat va prendre en charge l'ensemble des achats (travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles) dès le mois de janvier 2014 selon une montée en charge progressive sur toute l'année.

L'objectif majeur du pôle Achat est d'améliorer la performance de l'achat en termes d'économies achats et de qualité de service, par-delà les obligations du Code des marchés publics.

Le pôle Achat est chargé de fournir des services de qualité aux directions et donc in fine aux Girondins.

La vision transversale des achats sur l'ensemble des directions et la professionnalisation des métiers de l'achat permettent au pôle Achat d'atteindre les objectifs fixés.

La performance économique et la recherche d'offres à forte valeur ajoutée

- ✓ Satisfaire les besoins exprimés par les directions avec des **offres performantes en coût global** sur la durée des marchés et force de proposition pour l'amélioration de la qualité des prestations et des produits
- ✓ Détecter les **innovations technologiques** qui pourraient améliorer la satisfaction de nos besoins
- ✓ Améliorer la lisibilité et l'attractivité de nos cahiers des charges
- ✓ Atteindre les objectifs de gains achats que le Conseil Général s'est fixés

Optimiser l'efficacité des achats

Un pôle achats, orienté vers l'expertise et l'appui aux Directions Générales Adjointes, a été mis en place. Il contribue à optimiser les leviers achats (programmation des achats, bilan des besoins, connaissance des structures de coûts et des fournisseurs, utilisation du code des marchés publics et des procédures en lien avec les stratégies d'achat retenues...), à intégrer la performance économique de l'achat dans la construction budgétaire et à évaluer cette performance.

Développer un achat innovant et responsable

Le Conseil Général de la Gironde souhaite privilégier l'innovation en se dotant de méthodes et d'outils adaptés : sourcing fournisseurs, cahier des charges fonctionnel et ouverture aux variantes entre autres. Le Conseil Général de la Gironde recherche systématiquement la possibilité d'intégrer dans ses achats une dimension durable et sociale, en raisonnant par exemple, en coût global.

Améliorer la qualité des relations avec les fournisseurs

Grâce à un processus achat clairement défini, les fournisseurs connaissent les différentes étapes de l'achat public et les critères permettant de les sélectionner en toute transparence.

Le Service de la Commande Publique du Conseil Général de la Gironde partage avec ses fournisseurs des règles éthiques ainsi que des pratiques sociétales et environnementales.

Une évaluation régulière des fournisseurs, selon des indicateurs contractualisés, permet de s'assurer du niveau de qualité des prestations et d'améliorer de façon continue le niveau de performance attendu.

Nos stratégies d'achat facilitent l'accès des marchés au tissu économique local et à de nouveaux fournisseurs, entrepreneurs, maîtres d'œuvre et prestataires de service. Des rencontres périodiques sont organisées avec les fournisseurs en lien avec les organismes professionnels locaux.

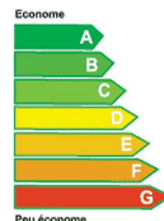
Animation du réseau « Club des Marchés »

- ✓ **Former** les acteurs du processus achat aux outils, processus et techniques pour une meilleure contribution de tous à la performance de nos achats
- ✓ **Assister** les référents marchés pour chacune des étapes « achat » du processus de commande
- ✓ **Conseiller** les référents marchés dans la mise en œuvre des méthodes et techniques d'achat (rédaction cahier des charges fonctionnel, approche coût global, négociation, etc.)

En résumé, le pôle Achat du Service de la Commande Publique a pour missions :

- ✓ Améliorer durablement la performance des achats tout en garantissant un niveau de service adapté aux besoins des directions et attendu par les Girondins.
- ✓ Mettre en œuvre la politique achat en définissant les stratégies d'achat correspondantes
- ✓ Accompagner les directions opérationnelles dans l'utilisation et l'exécution des marchés conclus
- ✓ Définir les processus, outils et méthodes permettant un accès et une mise en œuvre opérationnelle efficace des marchés
- ✓ Assurer le pilotage de l'activité, mesurer la performance achat et mettre en œuvre les axes d'amélioration de la qualité de service rendu et de performance achat.
- ✓ Assurer une veille informative et une recherche permanente de solutions innovantes auprès des prestataires
- ✓ Intégrer les dimensions de développement durable et d'insertion sociale dans les achats réalisés.

CAP : C onstruire un A chat P erformant



Historique

Oct-nov. 2013 : Participation à l'arbitrage budgétaire

Janv-Fév 2014 : **Proposition de création d'un pôle achat** : rédaction de la politique achat, des missions du pôle achat, et des objectifs inclus dans la LOM 2014, basée sur les directives de la DGAF

Février 2014 : **Validation de la politique achat par le CoDG**

Mars 2014 : **Validation de la politique achat par les élus** en conférence des vice-présidents

Mai : Construction d'un réseau de **Partenaires Achat**

Septembre : Publication du marché carte Achat

Oct & Nov : Formation achat à la négo des partenaires achat (formation dispensée en interne)

Bilan financier des négociations :
- 16% en moyenne sur
une dizaine de marchés

Stratégie :

Se concentrer sur les priorités

S'appuyer sur les compétences disponibles du CG

Négocier. Démontrer, Former et Fédérer.

Plan d'actions

2014: ✓ Consolider le réseau des partenaires

✓ Communiquer sur le bilan Achat 2014

✓ Participer aux arbitrages budgétaires

2015: ✓ Etablir le plan d'actions 2015

✓ Systématiser le recours à la négociation

✓ Développer l'analyse de la valeur sur les A.O

✓ Continuer le plan de formation + Déployer

✓ Consolider le reporting avec la Finance

DEVELOPPER LA
PERFORMANCE
ECONOMIQUE DU CONSEIL
GENERAL

Les atouts

⊕ Soutien CODG & Élus (conf.VP)

⊕ Bons résultats sur le réalisé tant sur le déploiement de la fonction achat au CG que sur le bilan financier

⊕ Bonnes dispositions des agents du CG :
compétences disponibles, cohésion, ouverture d'esprit

⊕ Contrainte budgétaire

⊕ Utilisation des ressources disponibles au CG :
développement des compétences des agents par des formations en interne, soutenu par les RH

Points à faciliter

1 – Participer à la rédaction des CCTP sur les marchés ciblés en amont et orientation sur le choix des procédures

✓ Donner du sens à la performance économique

✓ Augmenter l'efficacité de nos marchés

✓ Améliorer l'estimation : donner des éléments de décision aux délibérations.

2 – Participer au processus budgétaire

✓ Être destinataire des notes explicatives BP 2015

✓ Participer aux réunions d'arbitrage budgétaire : être force de proposition

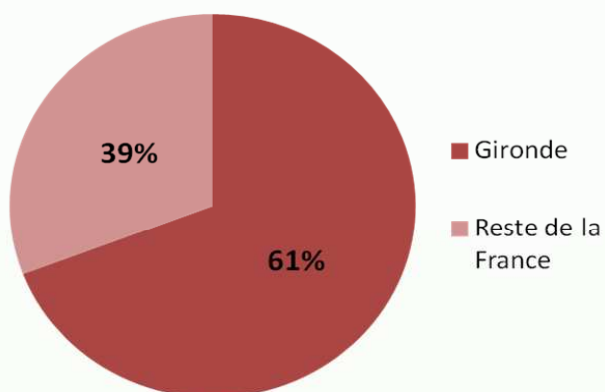
✓ Fixer des revues budgétaires et définir les directives pour le pôle achat

3 – Mettre en place des revues achat avec les directions (CODIR ?) orientées sur les directives et les priorités issues des arbitrages budgétaires.

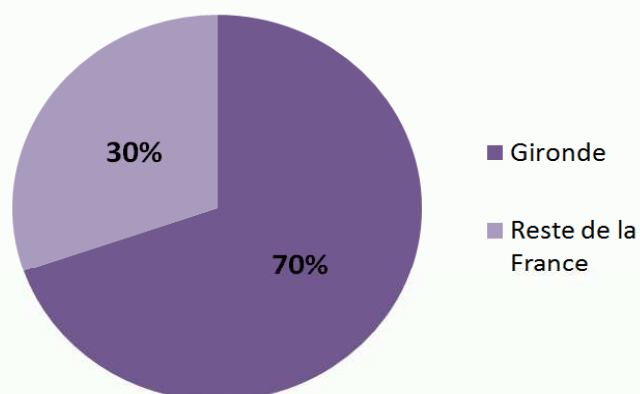
4 – Systématiser le recours à la négociations

Valider l'objectif de performance économique
Valider la stratégie et la démarche
Soutenir la position des Achats au sein des services

Répartition des engagements aux entreprises



Répartition des liquidations aux entreprises

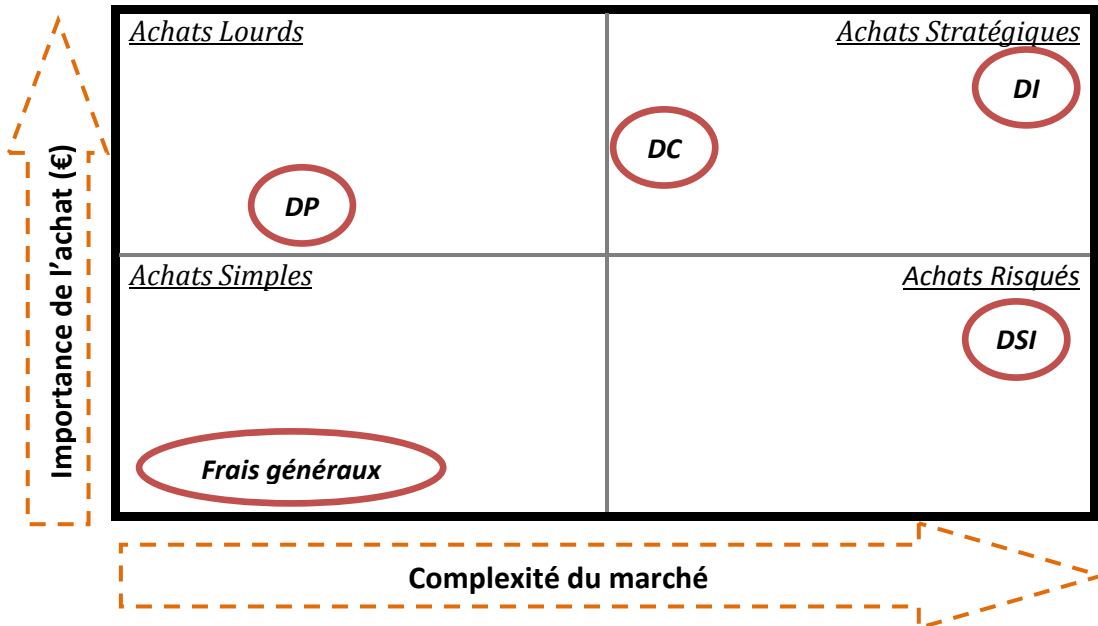


- 2976 entreprises dont 1814 girondines → 61%
- 157.5 millions d'€ dont 96.6 millions en Gironde → 61%



Cartographie du soutien du Département à l'économie girondine

Cette matrice de Kraljic évalue l'importance des achats des principales Directions du Département de la Gironde



- DP : Direction Patrimoine** (Véhicules, bâtiments, maintenances,)
- DSI : Direction Système Information** (situation d'Oligopole)
- DC : Direction Collège** (régie par Education Nationale)
- DI : Direction Infrastructure** (routes)

CDR : MA 21
Vice-Présidence : Aides aux communes - Développement durable du territoire et citoyenneté - Coordination de la conférence des vice-présidents
Commission : N°01 - Aides aux communes et Structures de Coopération Intercommunale
N°chrono : 1

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE CONSEIL GÉNÉRAL

Réunion du 26 juin 2014

Adoption de l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde - Laboratoire de coresponsabilité sociétale territoriale

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 26 juin 2004, soit depuis 10 ans, le Conseil Général a décidé de s'engager dans un Agenda 21 pour la Gironde. Les dix années de partage et de mise en œuvre d'un projet territorial de développement durable en Gironde, d'objectifs et d'actions, réalisés et évalués, d'évolutions, de transversalités, d'apprentissages et de dialogue sur les questions de développement durable et de responsabilité sociétale et enfin, de contribution, de partage et de mise en relations des différents acteurs sur le territoire, intégrant la mutation rapide du contexte et de la diminution des ressources disponibles (budgétaires, naturelles, énergétiques...).

En dix années d'Agenda 21, les services du Département de la Gironde ont fait en matière de développement durable la preuve de leur capacité à faire, à s'améliorer, à expérimenter, à s'outiller, à s'évaluer et à rendre compte. Aujourd'hui, le Département est exemplaire et reconnu au plan local et national pour son « pouvoir d'agir » en matière de transitions sociétales vers une société durable.

Une stratégie de coresponsabilité sociétale territoriale

Depuis l'adoption du budget primitif en 2014, l'Agenda 21 est devenu l'outil au service d'une stratégie de coresponsabilité sociétale territoriale. Cette stratégie implique les Girondins, les acteurs locaux et toutes les parties prenantes dont la mobilisation est indispensable aujourd'hui pour espérer agir « à la hauteur des enjeux ». Car désormais aucune organisation ne peut prétendre pouvoir relever seule les défis climatiques, sociaux, territoriaux, énergétiques, numériques et écologiques des nécessaires transitions sociétales vers une société durable. Agir « à la hauteur des enjeux » implique donc la mobilisation de toutes celles et ceux qui, individuellement ou collectivement, ont une « part » de la solution.

Un objectif affirmé : le bien-être de tous

Pour cette mobilisation, il faut affirmer l'objectif ultime du développement durable : le bien-être de tous pour aujourd'hui et pour demain.

Selon le Conseil de l'Europe qui a défini le bien-être pour tous dans le cadre de la Stratégie européenne de cohésion sociale, « La référence au bien-être de tous sous-entend les valeurs d'égalité et équité, de droits égaux pour tous et de droit à une vie digne pour tous. Le concept de bien-être conduit à élargir les droits au delà des droits matériels pour inclure également les droits immatériels. Le bien-être, par opposition au mal-être/souffrance, est l'expression universelle des aspirations de tout être humain. Le bien-être de tous est de ce fait l'objectif ultime de la société.(...) Le bien-être de tous s'entend sans exclusion, y compris des générations futures: une partie de l'humanité ne peut vivre dans le bien-être si l'autre est dans le mal-être ou si elle y parvient au dépend des générations futures. Bien-être individuel et collectif sont ainsi indissociables ».

Pour que cela ne soit pas une abstraction, la définition des critères de bien-être est ascendante, par les citoyens eux-mêmes. Elle est composée des éléments des consultations et concertations citoyennes menées par le Département sur 2012 et 2013 dans le cadre de son plan stratégique de concertation. Elle est éclairée des connaissances, compétences et savoirs de la totalité des élus et des services du Département; des pratiques concertées du niveau local au niveau européen parmi les plus innovantes à ce jour ; de l'actualité et des débats et sujets de société autour des principaux axes de transition ; des chantiers des réseaux locaux. Tous ces matériaux et points de vue indispensables sont nourris d'une concertation spécifique sur le bien-être des Girondins afin d'avoir une vision des choses au plus près de la réalité des citoyens (1000 Girondins consultés en 2013 en partenariat avec le Comité Régional des Agenda 21, Cap Sciences et le groupe de réflexion national «La Fabrique Spinoza»).

Ainsi, l'objectif de l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde, le bien-être pour tous, est avant tout, défini par les citoyens eux-mêmes.

Alors que l'Acte 2 visait la généralisation et l'intégration du référentiel développement durable dans quasiment toutes les instances et actions du Département, l'Acte 3 se recentre sur l'innovation pour la coresponsabilité sociétale autour de 3 défis ciblés composés à partir des convergences des différentes sources citoyennes et professionnelles mobilisées.

Une boîte à outils solide et agile

Cette posture d'innovation est rendue opérationnelle par la mobilisation des outils développés et éprouvés dans leur efficacité dans le cadre du réseau girondin des Agendas 21 locaux depuis 2005, devenu Laboratoire d'Innovations Collectives en 2012 : cartographie des parties prenantes, indices de contribution, méthodes de participation citoyenne (dont SPIRAL), bourse aux ingéniosités girondines, design de solution, cahiers d'expériences girondines, grilles d'analyse au regard des 5 finalités du cadre de référence national des Agenda 21 locaux, etc.

En 10 années, les outils et les compétences développés dans le cadre de l'Agenda 21 se sont affinés, technicisés et perfectionnés en réponse à des problématiques de plus en plus complexes aux évolutions de plus en plus rapides. Ils sont aujourd'hui à la fois solides car éprouvés, agiles et en prise directe avec l'avancée des connaissances, et l'évolution fulgurante des représentations, des aspirations et des capacités des acteurs et des citoyens. Ces outils composent la boîte à outils de l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde, laboratoire de coresponsabilité sociétale pour le bien-être de tous.

Des indices synthétiques pour l'évaluation

La question de l'évaluation dans un tel projet est primordiale. L'une des compétences acquises et améliorées en dix ans d'Agenda 21 étant l'évaluation de nos actions, nous sommes actuellement en mesure de suivre l'engagement pris dans le cadre de l'Acte 3 via différents outils.

Sur l'objectif de cet Acte 3, le bien-être pour tous c'est le Profil de développement de la Gironde qui sera mobilisé pour l'évaluation.

Pour mémoire, depuis 2011, le Département de la Gironde a intégré au sein de son rapport développement durable le Profil Développement Durable de la Gironde. Il permet, en six indices dits « synthétiques », de présenter de façon simple et accessible la situation du département au regard du développement durable : indice de bien-être, indice de cohésion sociale et territoriale, indice de vulnérabilité du territoire au changement climatique, indice de qualité de l'environnement et des écosystèmes, indice de production et de consommation responsables, indice de gouvernance.

Le but est de mesurer le bien-être des Girondins, leur qualité de vie et la santé globale du territoire. Le tableau de bord, riche de plus de 130 indicateurs permet de suivre celui-ci. C'est une véritable photographie, un instantané du territoire en matière de bien-être, d'emploi, de santé, de préservation des ressources, etc.

Le Profil DD permet de mieux appréhender la situation du département de la Gironde au regard du développement durable. Grâce aux indicateurs synthétiques, visualiser en une donnée une pluralité d'éléments est possible. La vision du développement durable sur le territoire devient simple, claire et compréhensible. S'approprier les enjeux du territoire également.

Les 6 indicateurs synthétiques qui le constituent, correspondent aux 5 finalités du développement durable cohérentes et concomitantes (Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations, Épanouissement de tous les êtres humains, Protection de la biodiversité, Lutte contre le changement climatique, Consommation et production responsables) ainsi qu'aux éléments déterminants de la démarche Agenda 21 local (indice de gouvernance). Ces indices sont calculés pour la totalité des départements de

France et permettent ainsi de se situer dans l'espace national. Ces indicateurs synthétiques reposent sur un principe simple : toutes les valeurs sont « normées sur une base 100 ». En d'autres termes, la valeur la plus faible observée devient 0 et la valeur la plus forte devient 100. Ainsi il devient possible de mélanger et d'effectuer des moyennes d'un grand nombre d'indicateurs ayant des unités différentes.

Parmi ces indicateurs, celui portant sur la finalité « Cohésion sociale et territoriale », revêt une valeur spécifique au regard des compétences premières du Département. Depuis le rapport DD 2013, cet indice a été calculé pour toutes les communautés de communes et les schémas de cohérence territoriale de Gironde.

Pour construire ce tableau de bord, la démarche s'est appuyée sur les retours d'expériences internationaux (PNUD, OCDE...), les réflexions nationales et régionales (Ile de France, Nord-Pas-de-Calais, etc.).

Ce profil est désormais adopté par l'Assemblée des Départements de France et utilisé par une dizaine de départements. Les indicateurs permettant d'établir ce profil sont l'élément essentiel au suivi des démarches, des acteurs, et des actions menées dans le cadre de notre objectif.

Coresponsabilité et bien-être de tous sont intimement liés comme le soulignait en 2010 le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale : « Coresponsabilité et bien-être de tous sont des notions inséparables. L'une n'est pas possible sans l'autre: sans référence au bien-être de tous, la coresponsabilité n'est pas possible et sans coresponsabilité l'objectif du bien-être de tous est inatteignable. »

Ce mode nouveau de questionnement s'est déployé grâce à des méthodes de concertation qualitative et de proximité. Déjà en partie évoqués, de grands réseaux se sont réunis en 2013 : les réseaux régionaux, réunis dans le cadre du Comité régional des agendas 21 d'Aquitaine, avec l'appui de Cap Sciences ; les réseaux nationaux mobilisés dans le cadre de la Fabrique Spinoza (groupe de réflexion du bien-être citoyen) ; et les réseaux internationaux réunis dans le cadre du programme Responding Together animé par le Conseil de l'Europe. La Gironde est membre fondateur de ce réseau international de coresponsabilité sociétale, SPIRAL, (CP février 2014), du fait de sa contribution au déploiement d'un vaste dispositif de concertation avec 1000 contributions qualitatives en Gironde et plus de 200 000 critères de bien-être citoyen collectés en Europe.

Appliquer la stratégie sur 3 défis précis, ambitieux et évaluables

Comme laboratoire de coresponsabilité pour le bien-être de tous, l'Acte 3 de l'Agenda 21 devra mobiliser l'ensemble des relations et outils développés depuis dix ans pour expérimenter ces nouvelles manières de faire, en coresponsabilité, autour de trois défis.

Ainsi, pour son Acte 3, l'Agenda 21 se dote d'un objectif, intégrant trois défis à la fois complémentaires et indispensables au bien-être des Girondins ainsi que des cibles ambitieuses, mais réalistes sur chacune des cinq finalités du développement durable :

- Défi 1 : « Capacité alimentaire » - Défi prioritaire de l'Acte 3

Il s'agit en premier lieu de garantir un accès à l'alimentation pour tous : une alimentation saine, équilibrée, produite localement et accessible financièrement. Ce défi est donc particulièrement transversal. En effet, il suppose d'aborder l'alimentation dans son aspect le plus large : de la graine jusqu'au déchet alimentaire, en passant par l'enjeu majeur de l'aménagement du territoire (préservation du foncier, protection des espaces de production alimentaire, développement équilibré du territoire départemental respectueux des grands équilibres sociaux et écologiques), la question de la sécurité alimentaire comme de l'évolution du système agro-alimentaire, agro-industriel et agro-tertiaire en veillant à la pérennité de l'emploi et des revenus, en particulier dans les zones de fragilités sociales. Il suppose également de développer les nouveaux circuits de production et de distribution (économie circulaire, rapprochement entre producteurs alimentaires et « mangeurs ») et d'appuyer les nouvelles formes de solidarité par la réappropriation de l'acte alimentaire au quotidien. Il s'agira donc d'appréhender, sans s'y perdre, la complexité du sujet, la chaîne des interactions et la cartographie multisectorielle des acteurs concernés, afin de garantir la cohésion aussi bien sociale que territoriale dans un système d'évolution rapide et multifactorielle.

- Défi 2 : « Mobilités choisies »

Les mobilités choisies renvoient en premier lieu à l'idée de la reconquête d'une autonomie dans ses choix de mobilité. Le terme de « mobilités » s'entend donc dans son acception large, basée sur un triptyque : logement – emploi – transport. En effet, il est aujourd'hui évident qu'il n'existe pas un décideur exclusif des mobilités individuelles, en particulier dans le domaine du logement, les mobilités sont avant tout des parcours et le résultat de choix individuels et collectifs plus ou moins contraints. Ce défi a donc pour ambition d'aborder les mobilités dans les interactions entre les aspirations individuelles des girondins (accès à l'emploi, aux services,

aux loisirs), dans les intractions entre les acteurs publics et privés des mobilités (amélioration et efficacité des transports, de l'intermodalité et des solutions alternatives à la voiture individuelle), dans la conciliation des temps de vie entre temps contraint et temps choisi, dans la mise en dynamique des systèmes d'organisation de l'espace, dans la lutte contre les fractures liées à l'accès (accessibilité numérique, handicap, familiale, financière) et dans la capacité de repenser les modèles de développement vers des mobilités durables, accessibles et choisies.

- Défi 3 : « Autonomie énergétique »

Dans un contexte à la fois planétaire et local de hausse inéluctable du coût de l'énergie et d'aggravation des effets du changement climatique, le défi de l'autonomie énergétique est à la croisée entre la gestion d'une situation d'urgence et la préparation des conditions de vie durable pour tous. L'angle premier est celui de la sobriété qui conduit à revisiter les besoins réels au regard de nos capacités locales de production et à questionner les comportements et les habitudes. Le caractère d'urgence est révélé par la question de la vulnérabilité énergétique des ménages qui n'ont plus la capacité d'accéder à l'énergie pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires. Ainsi, si la question de la rationalisation des comportements individuels reste d'actualité, la question de l'urgence impose de repenser les modèles pour éviter les situations de privation. L'autonomie énergétique impose également une approche beaucoup plus efficace et performante dans la construction, la réhabilitation et la gestion des équipements publics et privés. Enfin la production énergétique à partir de ressources renouvelables prend une place déterminante, passant par l'approfondissement des systèmes alternatifs, basés sur les relocalisations et la décentralisation des systèmes de production, mais aussi par la capacité des acteurs individuels comme collectifs à produire leur propre énergie et à la consommer directement ou à la distribuer.

Des cibles théoriques et les indicateurs sont précisés sur chacune des finalités du développement durable ainsi que sur la gouvernance (cf. annexes). Ces cibles et le calendrier seront précisés lors de la co-conception des programmes d'actions. La co-définition des objectifs chiffrés intermédiaires (dont certains incontournables car règlementaires) et les trajectoires seront fixés pour la « part du Département » au BP 2015 et, pour la Gironde, avec toutes les parties prenantes girondines au BP 2016.

Sur ces 3 défis le rôle du Département varie : opérateur, aménageur, accompagnateur... Ses leviers d'action directe via ses investissements, son fonctionnement et ses compétences, qui correspondent à la « part du Département », sont plus ou moins importants. Pour ces trois défis le Département revendique toutefois un rôle essentiel de facilitateur et de fédérateur des énergies girondines et une légitimité à catalyser les forces vives, l'ensemble des capacités locales et les girondins dans une ambition collective d'impact sur le bien être durable de tous pour aujourd'hui et pour demain.

Les concertations menées dans le cadre de l'élaboration de l'Acte 3 ont fait unanimement apparaître le Défi n°1 – Capacité alimentaire pour tous comme hautement prioritaire compte tenu des urgences et des enjeux. Ce défi universel est actuellement travaillé dans de nombreux départements français ainsi qu'au niveau national, européen et mondial. Aussi, bien que les 3 défis soient poursuivis ensemble dans l'objectif du bien-être de tous pour aujourd'hui et pour demain, une organisation spécifique sera déployée en matière de communication, d'ingénierie et d'ingéniosités sur l'atteinte dans les meilleurs délais du Défi N°1 – Capacité alimentaire pour tous.

Cet affichage prioritaire sur un défi accessible à tous permet de renforcer la lisibilité de l'action du département en matière de développement durable, en prise avec les préoccupations des girondins et les enjeux mondiaux ;

Une organisation en mode projet en 3 étapes

La concrétisation de l'Acte 3 de l'Agenda 21 repose sur 3 étapes :

- Étape 1 - L'objectif, les défis et les cibles constituent le « programme d'objectifs » de l'Acte 3 de l'Agenda 21 qui est soumis aujourd'hui à l'assemblée plénière
- Étape 2 - Un travail inter-vice-présidences et interservices se mènera au second semestre afin de pouvoir proposer pour adoption au BP 2015 le « programme d'actions CG » de l'Acte 3 du Département incluant les dispositifs et projets départementaux interrogés au regard de leur contribution au défi prioritaire – Capacité alimentaire pour tous...
- Étape 3 : Durant l'année 2015, une mobilisation des parties prenantes girondines sur chacun des défis permettra la co-élaboration d'un « programme de coresponsabilité » pluri-partenarial, précisant les cibles et les trajectoires partagées et qui sera pleinement l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde et proposé au BP 2016.

En conséquence, la présente délibération consiste à:

- adopter le programme d'objectifs de l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde, laboratoire de coresponsabilité, tel que présenté dans le rapport ci-dessus,
- valider la méthode projet pour l'élaboration du programme de contribution correspondant à la part CG dans l'atteinte des cibles des trois défis,
- Valider l'axe prioritaire de communication, d'exemplarité et de démonstration sur le Défi N°1 - Capacité alimentaire pour tous,
- valider l'organisation du pilotage jusqu'au programme d'actions pluriparttenariales de l'Acte 3.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Général,

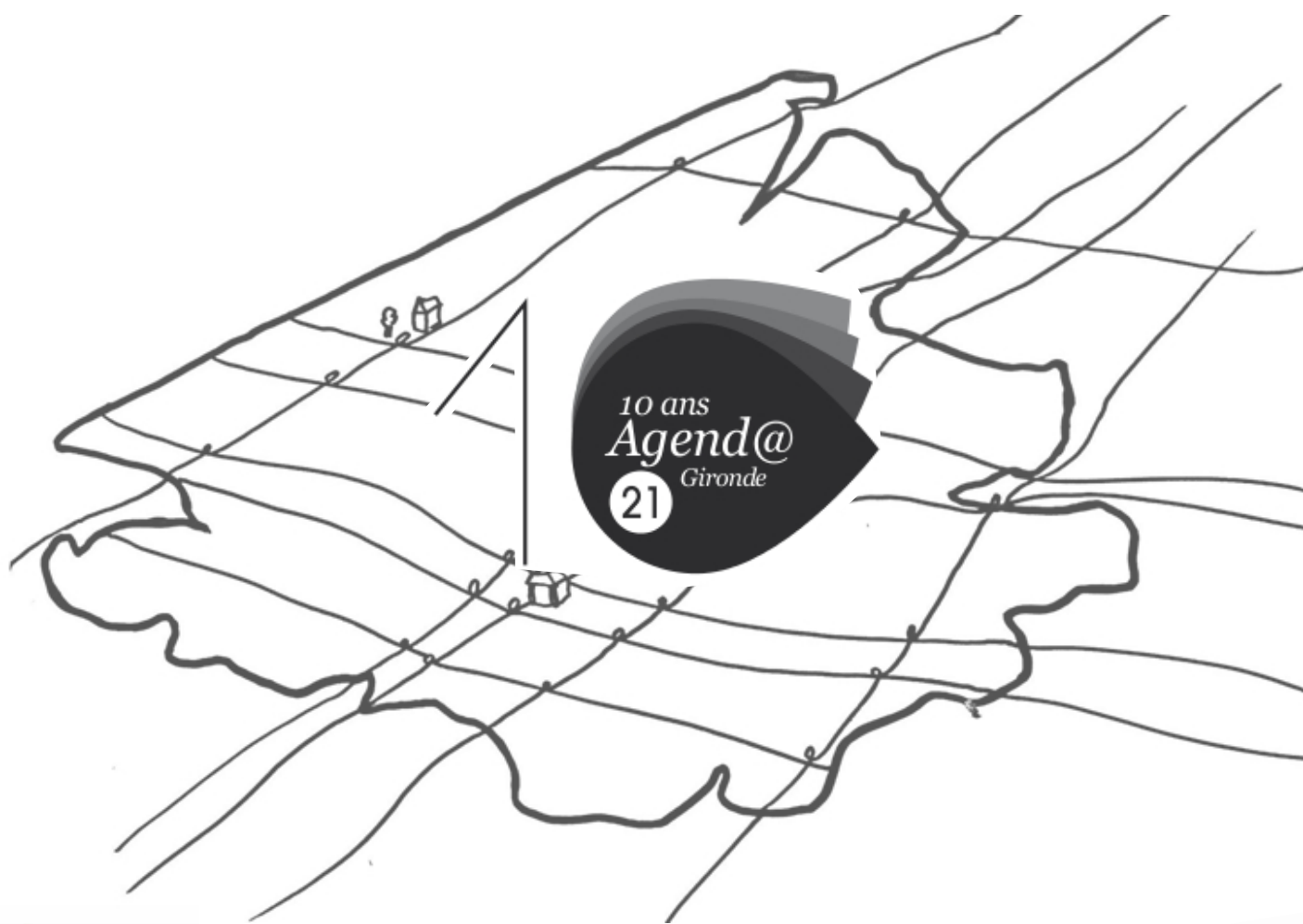
Signé

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du
Canton de Carbon-Blanc

Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde



**TERRITOIRE DE CORESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS**



des 10 ans

En 2014, l' Agenda 21 de la Gironde a 10 ans.

Dix années de partage et de mise en œuvre d' un projet territorial de développement durable en Gironde. Dix années d' objectifs et d' actions, réalisés et évalués. Dix années d' évolutions, d' apprentissages et de dialogue sur les questions de développement durable et de responsabilité sociétale. Dix années, enfin, de contribution, de partage et de mise en relations des différents acteurs sur le territoire, tout en tenant compte de la mutation du contexte et de la diminution des ressources disponibles (budgétaires, naturelles...).

Dix années qui ont vu l' Agenda 21 se définir à travers ses objectifs et ses avancées, ses échecs et ses réussites.

En dix années d' Agenda 21, le Département de la Gironde a fait la preuve de sa capacité à faire, à s' améliorer, à expérimenter, à s' outiller, à s' évaluer et à rendre compte. Le Département est exemplaire et reconnu au plan local et national sur ces domaines.

Depuis l' adoption de son budget primitif en 2014, l' Agenda 21 est devenu l' outil au service d' une stratégie de coresponsabilité sociétale territoriale. Cette stratégie implique les Girondins, les acteurs locaux et toutes les parties prenantes dont la mobilisation est indispensable aujourd' hui pour espérer agir «à la hauteur des enjeux». Car aucune organisation ne peut prétendre pouvoir relever seule les défis climatiques, sociaux, territoriaux, énergétiques, numériques et écologiques des nécessaires transitions sociétales vers une société durable. Agir « à la hauteur des enjeux » implique donc la mobilisation de toutes celles et ceux qui, individuellement ou collectivement, ont une « part » de la solution.

Pour cette mobilisation, il faut affirmer l' objectif ultime du développement durable : le bien-être de tous pour aujourd' hui et pour demain. Pour que cela ne soit pas une abstraction, la définition des critères de bien-être est ascendante, par les citoyens eux-mêmes. Elle est composée des éléments des consultations et concertations citoyennes menées par le département sur 2012 et 2013 dans le cadre de son plan stratégique de concertation. Elle est éclairée des connaissances, compétences et savoirs de la totalité des services du Département ; des visions de tous les bureaux de vice-présidence ; des pratiques concertées du niveau local au niveau européen parmi les plus innovantes à ce jour ; de l' actualité et des débats et sujets de société autour des principaux axes de transition ; des chantiers des réseaux locaux. À tous ces matériaux et points de vue indispensables s' ajoute une concertation spécifique sur le bien-être des Girondins afin d' avoir une vision des choses au plus près de la réalité des citoyens (1000 girondins consultés en 2013 en partenariat avec le Comité Régional des Agenda 21, Cap Sciences, et le groupe de réflexion national «La Fabrique Spinoza»).

Ainsi, l' objectif de l' Acte 3 de l' Agenda 21 de la Gironde, le bien-être pour tous, est avant tout défini par les citoyens eux-mêmes.

Alors que l' Acte 2 visait la généralisation et l' intégration du référentiel développement durable dans quasiment toutes les instances et actions du Département, l' Acte 3 se recentre sur l' innovation pour la coresponsabilité autour de 3 défis ciblés composés à partir des convergences des différentes sources citoyennes et professionnelles mobilisées. Cette posture d' innovation est rendue opérationnelle par la mobilisation des outils développés et éprouvés dans leur efficacité dans le cadre du réseau girondin des Agenda 21 locaux depuis 2005, devenus Laboratoire d' Innovations Collectives en 2012 : cartographie des parties prenantes, indices de contribution, méthodes de participation citoyenne, design de solution, cahiers d' expériences girondines, etc.

L' une des compétences acquises et perfectionnées en dix ans d' Agenda 21 étant l' évaluation de nos actions, nous sommes actuellement en mesure de suivre l' engagement pris dans le cadre de l' Acte 3 via différents outils. L' un d' entre eux, le profil de Développement Durable du territoire, a d' ailleurs été élaboré par le Département en 2011 (aujourd' hui porté par l' ADF). Les indicateurs permettant d' établir ce profil sont l' élément essentiel au suivi des démarches, des acteurs, et des actions menées dans le cadre de notre objectif.

à l'acte 3

Ainsi, pour son acte 3, l'Agenda 21 se dote d'un objectif, intégrant trois défis à la fois complémentaires et indispensables au bien-être des Girondins ainsi que des cibles ambitieuses, mais réalistes sur chacune des cinq finalités du développement durable :

- Défi 1 : « Capacité alimentaire »
- Défi 2 : « Mobilités choisies »
- Défi 3 : « Autonomie énergétique »

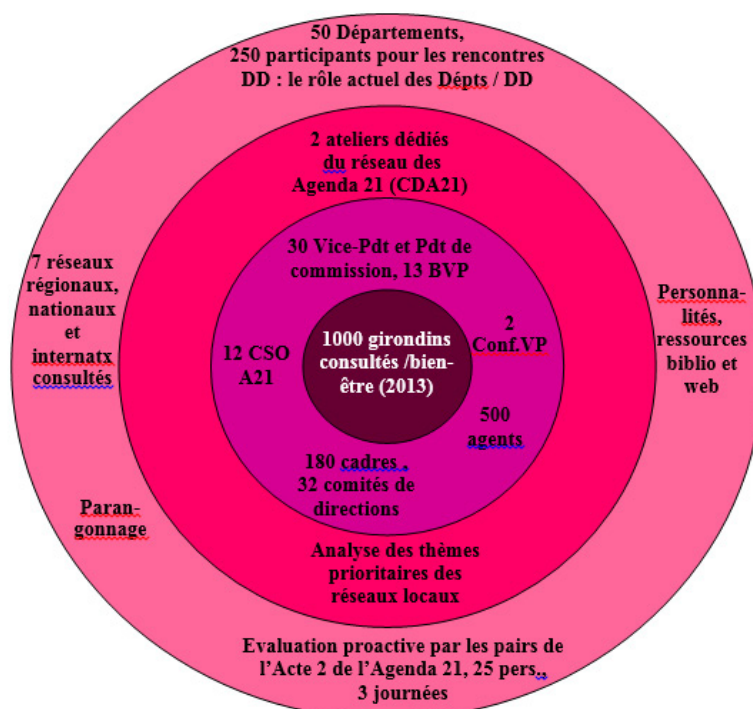
Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde : 3 défis et 3 étapes

- Étape 1 - L'objectif, les défis et les cibles constituent le « programme d'objectifs » de l'Acte 3 de l'Agenda 21 qui sera soumis au BS 2014.

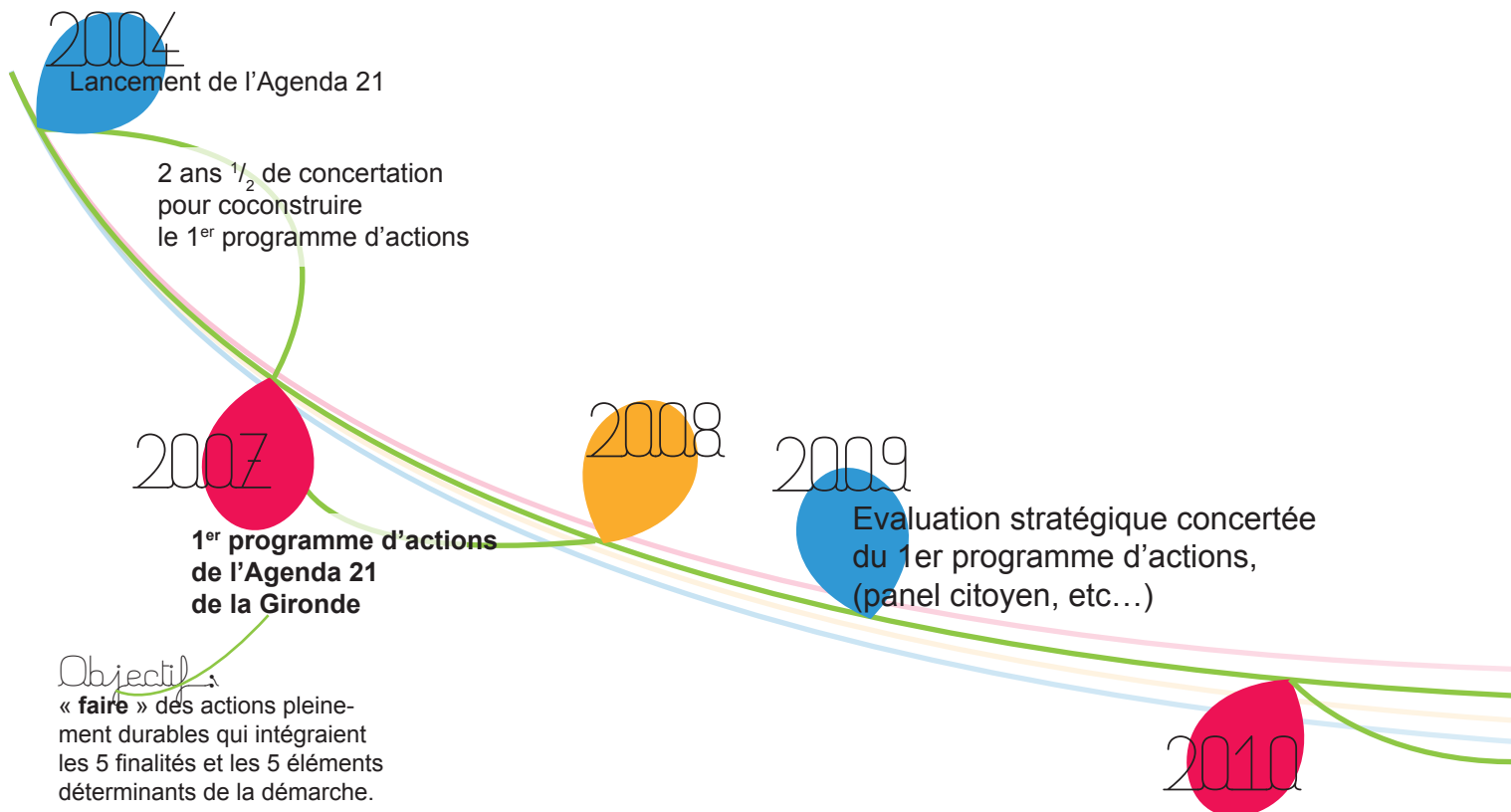
- Étape 2 - Un travail inter-vice-présidences et interservices se mènera au second semestre afin de pouvoir proposer pour adoption au BP 2014 le « programme d'actions CG » de l'Acte 3 du Département incluant les dispositifs et projets départementaux interrogés au regard de leur contribution aux défis et aux cibles proposées.

- Étape 3 - Durant l'année 2015, une mobilisation des parties prenantes girondines sur chacun des défis permettra la co-élaboration d'un « programme de coresponsabilité » pluripartenarial qui sera pleinement l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde et proposé au BP 2016.

Cartographie des parties prenantes de la conception de l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde, laboratoire de coresponsabilité sociétale pour le bien-être de tous pour aujourd'hui et pour demain :

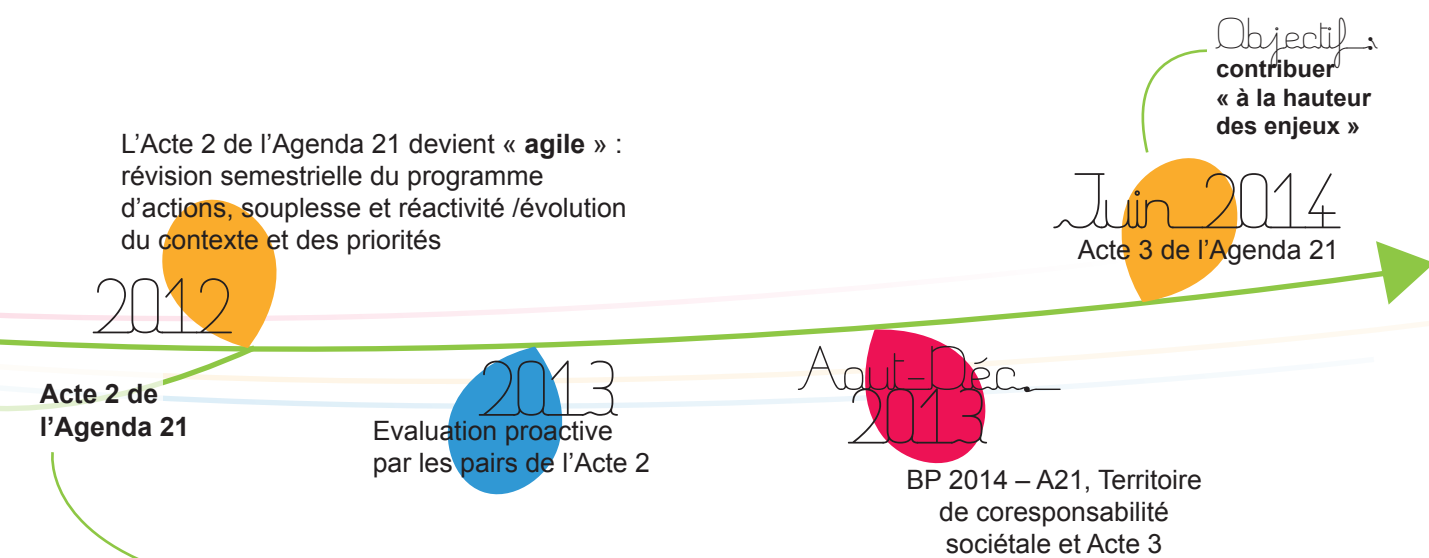


10 ans d'Agenda 21



« Une fois encore, et à l'heure du dixième anniversaire de l'Agenda 21, nous montrons que la Gironde a un temps d'avance. Il faut savoir le garder ! Ainsi nous préparons l'acte trois de l'Agenda 21. »

Philippe Madrelle, Président du Département de la Gironde, vœux 2014



Objectif:

intégrer le référentiel DD, s'améliorer et rendre compte, intégration du référentiel A21 au cœur de l'institution en mobilisant toutes les instances et outils de l'organisation, politique ou administrative ; fiches VP, grilles d'analyse DD sur les rapports BP, A21 de direction, RSO (AFAQ 26000), LOM, rapport DD, profil DD de la Gironde (indices synthétiques)...

Les ingrédients de l'acte 3

Une stratégie de
coresponsabilité sociétale
territoriale

Assemblée Départementale - BP 2014

Qu'est-ce qui fait bien-être
durable en Gironde ?

Consultation citoyenne Caravane RIO 21 - 2013

Nos données, nos diagnostics,
nos partenaires, nos
connaissances métier,
territoriales et publics

Comités de direction - CODGA

Les réseaux, les
meilleures pratiques, les
analyses

CDA21, ETD, Comité 21, ADF, Bureau des territoires,
Ministère DD, Conseil de l'Europe, réseau
international des territoires de coresponsabilité

Nos capacités à faire, à
suivre et à rendre
compte au regard du DD

1^{er} programme et Acte 2 A21

La Boite à Outils du Labo
coconstruite,
une capacité d'innovation et de transformation
(CDA21, Labo' M21, Spiral,
Bourse d'ingéniosités girondines...)

Un acte 3, laboratoire de coresponsabilité
sociétale du territoire pour le bien-être de tous

3 axes de transition = 3 défis

Objectif :

Bien-être pour tous

pour aujourd'hui et pour demain

Définition

Le Conseil de l'Europe dans sa stratégie de cohésion sociale met en avant deux idées clé :

1- L'objectif du bien-être de tous implique un processus décisionnel démocratique et une démarche de dialogue social et d'engagement civique (troisième pilier) pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une vision du futur où chacun trouve sa place et peut s'épanouir

2- La capacité de la société à assurer le bien-être de tous, comme objectif de cohésion sociale, suppose une démarche de responsabilité sociale partagée ou coresponsabilité avec l'ensemble des acteurs, publics et privés. Une telle démarche doit pouvoir se construire au niveau local, avec les habitants et les parties prenantes et avec des politiques régionales et nationales qui offrent un cadre adéquat pour encourager de tels processus et assurer les droits sociaux pour tous

Intégration de deux types d'approches complémentaires dans le « Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale » (approuvé par le Comité des Ministres le 7 juillet 2010) :

une approche ascendante, visant le dialogue, la construction d'une vision pour l'avenir et le partage de la responsabilité sociale pour le bien-être de tous au niveau local avec les citoyens, puis aux niveaux régionaux, nationaux et européens, permettant de revisiter les politiques publiques à la lumière de la parole des citoyens;

une approche descendante, partant des politiques nationales et européennes, notamment des instruments juridiques et politiques établis par le Conseil de l'Europe (Charte sociale européenne, Code européen de sécurité sociale, recommandations du Comité des Ministres, résolutions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, etc.) pour proposer leur adaptation et appropriation aux différentes échelles territoriales.

Bien-être de tous ?

- Le bien-être, par opposition au mal-être/souffrance, est l'expression universelle des aspirations de tout être humain. Le bien-être de tous est, de ce fait, l'objectif ultime de la société.

- La définition du bien-être de tous, dans sa diversité et sa multi-dimensionnalité, revient aux citoyens. S'agissant de l'objectif ultime de société, sa définition est une question clé de la démocratie

- Le bien-être de tous s'entend sans exclusion, y compris des générations futures: une partie de l'humanité ne peut vivre dans le bien-être si l'autre est dans le mal-être ou si elle y parvient au dépend des générations futures. Bien-être individuel et collectif sont indissociables.

Le bien-être de tous

La référence au bien-être de tous sous-entend les valeurs d'égalité et équité, de droits égaux pour tous et de droit à une vie digne pour tous. Le concept de bien-être conduit à élargir les droits au delà des droits matériels pour inclure également les droits immatériels.

La coresponsabilité pour le bien-être de tous

Coresponsabilité et bien-être de tous sont des notions inséparables. L'une n'est pas possible sans l'autre : sans référence au bien-être de tous la coresponsabilité n'est pas possible et sans coresponsabilité l'objectif du bien-être de tous est inatteignable.

Ensemble elles expriment la démocratie dans son sens le plus profond, c'est à dire celui du vivre ensemble comme co-sujets sur une même planète.

Source : site du Conseil de l'Europe – Wiki-Spiral
<https://wikispiral.org>

Profil Développement Durable

Depuis 2011, le Département de la Gironde a intégré au sein de son rapport développement durable le Profil Développement Durable du territoire girondin. Il permet, en six indices dits « synthétiques », de présenter de façon simple et accessible la situation du département au regard du développement durable.

Le but est de mesurer le bien-être des Girondins leur qualité de vie et celle du territoire. Le tableau de bord, riche de plus de 130 indicateurs permet de suivre celui-ci. C'est une véritable photographie, un instantané du territoire en matière de bien-être, d'emploi, de santé, de préservation des ressources, etc.

Profil Développement Durable 2011:

Finalités de l'Agenda 21 et les éléments déterminants de la démarche	Intitulé de l'indicateur synthétique de développement durable	Situation développement durable de la Gironde	Commentaires
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations	Indice de Santé Sociale Départemental		Tendance légèrement plus favorable en Gironde que la tendance nationale. Evolution favorable de 2005 à 2008
Epanouissement de tous les êtres humains	Indice de bien être humain		Gironde = 58,50/100 Moyenne des départements français = 57,70/100
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Indice de vulnérabilité du territoire face au changement climatique <small>!! Attention pour cet indice, plus le chiffre est élevé, moins la situation est bonne!!</small>		Gironde = 36,72/100 Moyenne des départements français = 30,17/100
Préservation de la biodiversité, protection de milieux et des ressources	Indice de qualité de l'environnement et de préservation des écosystèmes		Gironde = 40,03/100 Moyenne des départements français = 41,49/100
Dynamiques de développement suivant des modes de consommation responsables	Indice de consommation et production responsable		Gironde = 49,56/100 Moyenne des départements français = 4 2,07/100
Éléments déterminants de la démarche	Indice de gouvernance		Moyenne des cantons de la Gironde = 41,3/100 Pas de données nationales

Le Profil DD permet de mieux appréhender la situation du département de la Gironde au regard du développement durable. Grâce aux indicateurs synthétiques, visualiser en une donnée une pluralité d'éléments est possible. La vision du développement durable sur le territoire devient simple, claire et compréhensible. S'approprier les enjeux du territoire également.

Les 6 indicateurs synthétiques qui le constituent, correspondent aux 5 finalités du développement durable cohérentes et concomitantes (Cohésion sociale, Epanouissement de tous les êtres humains, Préservation de la biodiversité, Lutte contre le changement climatique, Consommation et production responsables) ainsi qu'aux éléments déterminants de la démarche Agenda 21 local (indice de gouvernance). Ces indices sont calculés pour la totalité des départements de France et permettent ainsi de se situer dans l'espace national. Ces indicateurs synthétiques reposent sur un principe simple : toutes les valeurs sont « normées sur une base 100 ». En d'autres termes, la valeur la plus faible observée devient 0 et la valeur la plus forte devient 100. Ainsi il devient possible de mélanger et d'effectuer des moyennes d'un grand nombre d'indicateurs ayant des unités différentes.

Parmi ces indicateurs, celui portant sur la finalité Cohésion sociale et territoriale, revêt une valeur spécifique au regard des compétences premières du Département.

Pour construire ce tableau de bord, la démarche s'est appuyée sur les retours d'expériences internationaux (PNUD, OCDE...), les réflexions nationales et régionales (IDF, Nord-Pas-de-Calais, etc.).

Défi 1

Capacité alimentaire

Savoir ce que l'on mange et y prendre du plaisir



Nourrir ses enfants



Manger à sa faim, manger des choses saines



Mais aussi

Savoir cuisiner, partager et transmettre, prendre soin de soi et de sa santé, pouvoir changer de comportement alimentaire (prévention obésité, diabète, allergie), remettre les mains dans la terre, maîtriser son budget alimentation, mieux vieillir, créer du lien familial et intergénérationnel...



Nos lexiques



Réservoir d'actions et projets

Au CG33

Observatoire, analyse

Observatoire du foncier
OGPP
Labo départemental d'analyse (LDA)
Etc.

Production et consommation

PEANP
Restaurant collèges
Épiceries sociales et solidaires
Accompagnement agri-environnement
Gestion durable des espaces
Gestion différenciée et alternatives pesticides
RIA (politique circuits courts)
Tarification unique des collèges
Soutiens aux circuits courts
Etc.

Responsabilité

Manifestations responsables
Actions collectives en travail social
Label PNNS
Etc.

Ressources

Politique de l'eau
Politique déchets (gaspillage alimentaire)

Métiers

CERHES (plateforme de mutualisation des associations de soutien aux agriculteurs)
Condition de vie des agriculteurs (risques sanitaires et sociaux)
Etc.



En Gironde

Innovation

Axe gouvernance alimentaire du Comité régional des Agenda 21 aquitain
Expérimentations de la territorialisation du Pacte de Solidarité Ecologique au sein du réseau des Agenda 21 de Gironde
Trophées Agenda 21 (initiatives citoyennes jardins, partages, cuisines)
Etc.

Ressources

SDAGE (Schéma directeur de l'aménagement et gestion de l'eau)
Etc.

Responsabilité

Plan Eco-phyto
Groupe de travail fédération 33 des centres sociaux (mise en réseau, actions partagées) MIN Loc' halle bio
Réseau des acheteurs responsables
Etc.

Production et consommation

Plan régional nutrition santé
Axe lutte contre l'étalement urbain de l'Interscot
Réseau AMAP
Etc.

Nouveaux angles de vue

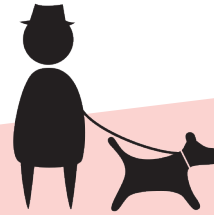
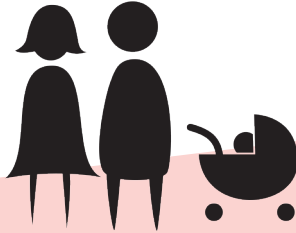
Élargir la conception : considérer les espaces publics comme des espaces alimentaires, en matière d'aménagement, considérer les espaces agricoles comme des « d'espaces alimentaires ». Envisager la solidarité pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Reconsidérer les dimensions politiques et les normes : 1/3 des denrées comestibles produites sont jetées, détruites, voire javellisées.

Défi 2

Mobilités choisies

Passer moins de temps dans les déplacements et pouvoir s'occuper de soi et de sa famille

Pouvoir sortir de chez soi et être libre d'aller où on veut



Mais aussi

Avoir du temps pour vivre, avoir un logement digne, trouver un emploi près de chez soi, «Gérer ses temps» : travail loisirs, oisiveté, pouvoir ne pas prendre sa voiture ; aller à la plage/en vacances, passer moins de temps dans les déplacements et pouvoir d'occuper de soi et de sa famille, maîtriser son quotidien », être libre de choisir, accéder aux services publics facilement ; des lieux de rencontres, de partages et de télétravail...



Nos lexiers

Numérique
santé publique
culturel
Économie
insertion sportive
Pouvoir d'agir
soutien TPE-PME et artisanat
aménagement numérique
Accompagner
isolement énergétique
services publics locaux
migrations
tourisme
à taille humaine
aménagement du territoire
commande publique responsable
numérique
mobilité durable
circuits courts d'emplois et d'activités
infrastructures
Développement local
logement
aux besoins fondamentaux
de la lenteur
discrimination socio-spatiales
Insertion
transition énergétique
jeunesse
Transport
jeunesse
Habitat
Autonomie
numérique
mobilité durable
circuits courts d'emplois et d'activités
infrastructures
Développement local
logement
aux besoins fondamentaux
de la lenteur
discrimination socio-spatiales
Insertion
transition énergétique
jeunesse
Transport
jeunesse

Réservoir d'actions et projets

Au CG33

Actions et innovations

Plan d'actions (plan vélo, covoiturage, transgironde, plan de déplacement des agents, pool véhicule, tarification...) - CAB
Plateforme mobilité insertion « Bougé futé »
Bilan carbone
Expérimentation télétravail
Développement du pouvoir d'agir
Habitats culturels
Hesti@
Agenda 21 des collèges
Soutien à la scolarité
Pôle ressource habitat accessible
Aide au départ en vacances
Habitat durable
CREAGIR
E-coop
Fonds d'aide aux jeunes
Aménagement des centres bourgs
Ingénierie pré opérationnelle
Clause sociale dans les marchés publics
Dom-Assist
Etc.

Acteurs et ressources

Groupements d'employeurs et GTEC
Education au développement durable
Etc.

En Gironde

Actions et innovations

Pédibus et carapates
Mille pattes
Vélobus
Autostop accompagné
Covoiturage
Trophées Agenda 21
Etc.

Nouveaux angles de vue

Développer les tiers espaces et l'économie collaborative de proximité. Cartes temporelles des territoires et des activités à prendre en compte dans l'aménagement. Penser aux horaires et ouvertures de services. Développer les nouveaux usages et l'économie du partage (habitat coopératif, covoiturage, autopartage, autostop sécurisé...)...

Plans et schémas

Livre blanc des Mobilités
Solidarité 2013 et pôles territoriaux
Plan Climat Air Energie de la Gironde
Interscot
Schémas départementaux des équipements publics (services, équipements, culture, sport,...)
Livre blanc des services et usages numériques et Pacte numérique
Politique accueil
ODAC 33 (Orientation Départementale pour l'Aménagement Commercial)
Plan Départemental d'insertion
Politique accueil petite enfance
Politique citoyenneté
Schéma départemental au handicap
Plan départemental de l'habitat
Schéma d'administration électronique
Politique collège numérique
Politique mieux vivre ensemble
Etc.



Plans et schémas

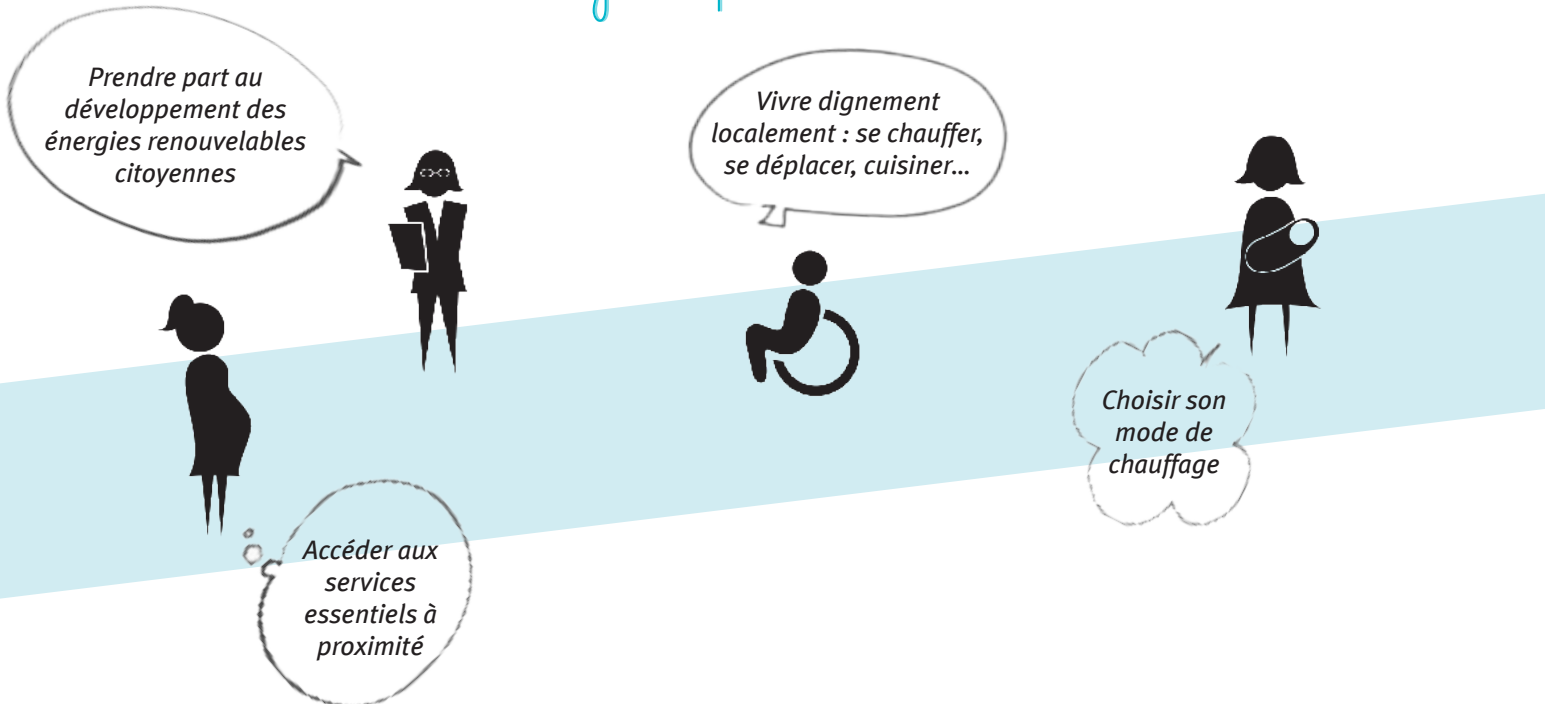
SRITT
SRCAE
Grenelle des mobilités
Programme habiter mieux
Etc.

Acteurs et ressources

Movable
Garage moderne
Club DD des élus « Mobilités périurbaines »
Graine
SEL
Etc.

Défi 3

Autonomie énergétique

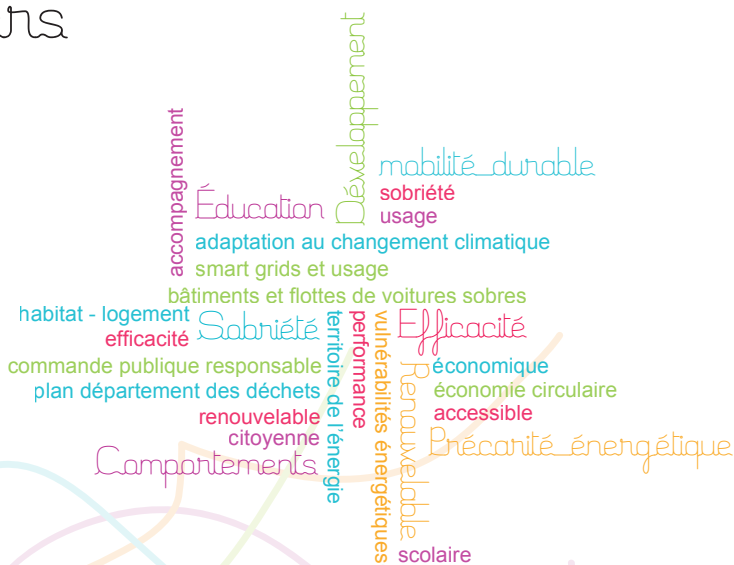


Mais aussi

Ne pas être dépendant des fluctuations et des augmentations du coût de l'énergie en maîtrisant sa consommation d'énergie ; Vivre dans un logement décent : sobre en énergie et une bonne qualité de l'air intérieur ; Financer les travaux d'amélioration de son logement ; Comprendre les enjeux de la transition énergétique localement et globalement ; Avoir accès à une information objective et fiable sur les comportements sobres dans le logement, sur les choix énergétiques et sur les travaux d'amélioration de son logement, pouvoir consommer moins d'énergie...



Nos leviers



Réservoir d'actions et projets

Au CG33

Actions et innovations

Appel à projets préca énergie et insertion
Autoproduction accompagnée (autoréhabilitation)
Bail vert des collèges
Actions individuelles et collectives en travail social
Etc.

En Gironde

Actions et innovations

Pionniers du Climat (CUB)
Familles à énergie positive (région- Ademe)
Expérimentations de la territorialisation du Pacte de Solidarité Ecologique au sein du réseau des Agenda 21 de Gironde
Etc.

Plans et schémas

SRCAE et défi Aquitaine Climat
Plans National et Régional Santé Environnement
Plan de Protection de l' Atmosphère de l' Agglomération de Bordeaux
Etc.

Plans et schémas

Plan Climat Air Energie de la Gironde (BEGES, plan de progrès des collèges, contrat de performance patrimoine dép., etc.)
Schéma départemental des Energies Renouvelables TransGironde 2030
PDH
FSL
Référentiel bâtiment durable
Plan départementale des déchets
Interscot
Schémas départementaux
Etc.



Acteurs et ressources

Espaces info-énergie
LEAB
SCIC Enercoop Aquitaine
SDEG
Gironde en transition
Alternatiba
Réseau préca énergie 33
SIPHEM
Bailleurs sociaux
Réseau régional des Plans Climat (ADEME – Région)
Etc.

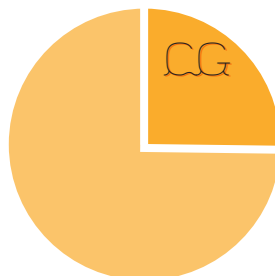
Nouveaux angles de vue

Gestion énergétique différenciée (type d' usages, occupation, mutualisations...), Changer de posture de consommateur à producteur d' énergie ; Repenser les besoins énergétiques locaux au regard de ce que l' on peut produire localement, Optimiser tous les flux, les déchets conçus comme ressources ; Sortir de la dépendance aux énergies non renouvelables ; rechercher en priorité la solutions sobres en énergie ; outiller les collectivités pour la maîtrise des réseaux en régie (Smart grids); Stratégie Négawatt ; Acheter en ciblant les achats (favoriser l' approche d' analyse du cycle de vie, intégration de critères carbone, impact Gaz à effet de serre)...

Territoire de coresponsabilité sociétale pour le bien-être de tous

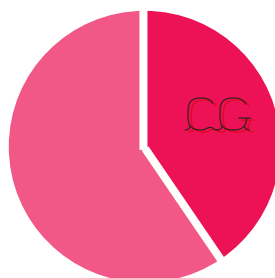
Défi 1

Capacité alimentaire



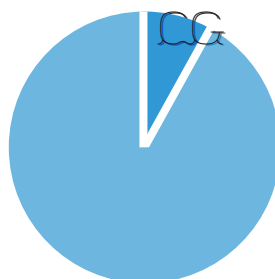
Défi 2

Mobilités choisies



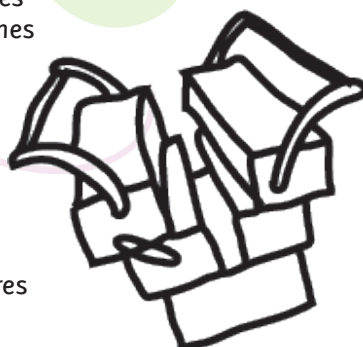
Défi 3

Autonomie énergétique



La Boîte à Outils du Labo
Made d'organisation de la coresponsabilité

- Cartographie de parties prenantes
- Bourse aux ingéniosités girondines
- Evaluation SPIRAL
- Design de solutions
- Indices de contribution
- Référentiel Agenda 21
- Grilles d'analyses
- Cahiers d'expériences
- Feuilles de routes d'animation
- Base de ressources documentaires



Vers où aller ?

Capacité alimentaire

Finalités	Indicateurs	Cibles intermédiaires	Cibles
Cohésion	Consommation de terre agricole		0 %
Épanouissement	Population ayant accès à un déjeuner bio / local		100 %
Climat	Émissions de GES liées à la production alimentaire		Divisé par 4
Biodiversité	Consommation de produits phytosanitaires		0 %
Consommation / Production	Part des denrées alimentaires dans les déchets ménagers		0 %
	Prélèvement des ressources en eau par habitant		70m ³ /hab/an
Gouvernance	Part des projets concertés avec les usagers et bénéficiaires		100 %

Mobilités choisies

Finalités	Indicateurs	Cibles intermédiaires	Cibles
Cohésion	Part des Girondins ayant accès aux services de proximité en moins de 30 min		100 %
Épanouissement	Part de familles isolées		0 %
Climat	Baisse des émissions de GES liés aux transports		40 %
Biodiversité	Utilisation de ressources non renouvelables		0 %
Consommation / Production	Part des déplacements en mode doux ou collectifs		40 %
Gouvernance	Part des projets ayant fait l'objet de concertation		100 %

Autonomie énergétique

Finalités	Indicateurs	Cibles intermédiaires	Cibles
Cohésion	Taux d'effort énergétique des ménages sur le poste énergie		5 %
Épanouissement	Part des ménages qui satisfont leurs besoins d'énergie		100 %
Climat	Réduction des émissions de gaz à effet de serre		Divisé par 4 / 2008
Biodiversité	Utilisation de ressources renouvelables dans la production énergétique		100 %
Consommation / Production	Production énergétique locale décentralisée		100 %
Gouvernance	Part des projets énergétiques ayant fait l'objet de concertation		100 %

Comment savoir ?

Profil DD de la Gironde — Indices territoriaux

Finalités	Indicateurs
Cohésion	Indice de cohésion
Épanouissement	Indice de bien-être
Climat	Indice de vulnérabilité au climat
Biodiversité	Indice de qualité de l' environnement
Conso. / Prod.	Indice de conso responsable
Gouvernance	Indice de gouvernance

Les références

Références personnalités

Pierre Rabhi, GIEC, Pierre Radanne, Hervé le Treut, Ronan Dantec, plateforme COP 21 (conférence mondiale du climat en 2015 à Paris), Pierre Rosavallon, Cynthia Fleury, Jean Baudrillard, Michel Serres, Michel Maffesoli, Hélène Strohl, Fernando Pessoa, Elinor Ostrom, Jean Gadrey, Jacques Weber, Patrick Viveret, Denise Jodelet, Gaston Bachelard, Dominique Meda, Isabelle Sorente, Gilles Berhault, Edgar Morin, Ignacy Sachs, Emile Durkheim, Hélienne Hatzfeld, Stéphane Hessel, Loïc Bondiaux

Références réseaux

ATD⁴ Quart Monde, FAIR, FING, Objectif du Millénaire pour le développement, GIEC mars, PNNS, Incroyables comestibles, Terre et humanisme, agro-écologie, FAO, Région Nord-Pas-de-Calais (TESR et CERDD), réseau rural Aquitain, groupe de travail national A21 et cohésion sociale, Comité régional des Agenda 21 en Aquitaine, APRILES, Conseil de l' Europe et réseau Together des territoires de coresponsabilité pour le bien-être de tous, Pacte de solidarité écologique, Rapport Union nationale des CCAS sur la vulnérabilité énergétique, Cittaslow, Mille pattes, carapattes, SPIRAL (Conseil de l' Europe), CDA21, groupe de travail national A21 et cohésion sociale, Plan d' urgence pour la qualité de l' air, Groupement des autorités responsables de transport (GART) ; Réseau Action Climat, AMORCE, Association Négawatt, CLER, 4D, Comité 21, Cop 21, feuille de route nationale de la transition énergétique, SRCAE, réseau rural aquitain, CERDD, Rhône Alpes Énergie, ADEME, groupe de travail national A21 et cohésion sociale, Conseil de l' Europe et réseau together des territoires de coresponsabilité pour le bien-être de tous, AIRAQ, ORECCA, Réseau Préca Énergie 33 ; IUFN

PROCEDURE ACHAT

- Version 1 de septembre 2015 -

MISE EN APPLICATION DE LA PROCEDURE

Cette procédure est diffusée et applicable à partir du 1^{er} octobre 2015, son respect complet sera effectif et contrôlé à partir du 1^{er} janvier 2016.

REDACTEURS :

D'INCAU Céline Responsable du service de la commande publique	
BESSE Gabriel Acheteur public	
BOURREC Bruno Acheteur public	

APPROBATION

CARRIE Laurent Directeur Général des Services Départementaux	
FAUVEAU Marc Directeur Général Adjoint de la Finance	
SAM GIAO Muriel Directrice de l'Administration et de la Sécurité Juridique	

OBJET

La présente procédure définit les principes généraux du processus achat du Département de La Gironde, de l'étape de recensement annuel des besoins à la liquidation du marché.

PRINCIPES GENERAUX

Pour tout achat de biens et de services, l'ensemble des agents départementaux doit respecter les règles définies par la DGAF (procédure achat, charte de déontologie, règlement interne, etc)

Tout achat de biens ou de services pour le compte du Département ne peut être réalisé auprès d'une entreprise que sous contrôle du Service de la Commande Publique (SCP).

Pour tous les achats qui entrent dans le champ d'application de la présente procédure, il est impératif de respecter le processus des achats décrit dans celle-ci.

CHAMPS D'APPLICATION DE LA PROCEDURE

Cette procédure s'applique à toutes les directions.

Elle s'impose à tous les agents du Département.

Elle s'applique en cohérence avec :

- Le Code des Marchés Publics,
- La Charte de Déontologie de l'achat,
- Le Règlement interne

Elle s'applique à toutes les dépenses négociables (fournitures, services, prestations intellectuelles, travaux) devant être faites au nom du Département.

PRINCIPES D'ORGANISATION DE LA FONCTION ACHAT

L'organisation des achats du Département est constituée :

- De la Cellule de Pilotage de l'Achat, structure centralisée dédiée aux méthodes et métiers de l'achat, qui assure également le contrôle et la mesure de la performance achat de la collectivité.
- Du réseau des Partenaires Achat dont l'effectif est composé d'agents de chacune des directions prescriptrices

Leur rôle consiste notamment à :

- Prospector et évaluer en permanence le marché fournisseurs
- Définir, mettre en place et piloter les stratégies d'achat et objectifs en lien avec les orientations décidées par la Direction Générale et votées par les élus.
- Organiser et maîtriser la relation avec les acteurs économiques
- Garantir la performance économique du Département
- Mener des projets d'amélioration, notamment en adaptant les procédures, processus et méthodes achat en fonction des objectifs du Département.

La Cellule de Pilotage de l'Achat travaille en partenariat avec les Directions et les responsables budgétaires, afin de s'assurer que les objectifs fixés aux fournisseurs sont atteints dans les meilleures conditions en termes de :

- Qualité (respect des cahiers des charges, suivi d'exécution, etc.),
- Service (y compris les délais de livraison, les indicateurs clés de performance, rapports, etc.)
- Gestion du risque fournisseur (fournisseurs monopolistiques, dépendance économique, robustesse financière, etc.),
- Coût total de possession (prix d'achat, coûts d'utilisation et de maintenance, bilan énergétique, etc.).

PROCESSUS ACHAT

A l'issue des arbitrages budgétaires, les directions transmettent au Service de la Commande Publique le recensement annuel de leurs besoins, formaté dans le tableau prévu à cet effet. Ce recensement sera communiqué au plus tard le 1^{er} novembre et sera mis à jour chaque mois de l'année qui suit.

Cf. tableau de recensement des besoins en annexe 1.

On entend par processus achat toutes les étapes de l'acte d'achat de l'évaluation d'un besoin à son paiement.

Dont notamment les étapes clefs suivantes :

- La définition du besoin
- Le sourcing
- Le choix de la procédure
- Le choix des critères
- La consultation
- La négociation
- La formalisation des engagements
- Le suivi et l'évaluation.

Le recensement annuel des besoins permet d'identifier les marchés qui seront négociés.

La liste des marchés identifiés est analysée avec chacune des directions afin de planifier leur négociation et définir la stratégie ad hoc. Un plan achat annuel est établi conjointement par la Cellule de Pilotage de l'Achat et la direction concernée et est intégré dans les Contrats de Partenariat (CoPa).

La Cellule de Pilotage de l'Achat intervient :

- Soit au moment de la définition et rédaction des besoins
- Soit au moment de la négociation
- Soit à la fois au moment de la rédaction des besoins et pour la négociation.

La définition du besoin :

Mieux définir notre besoin, c'est améliorer la performance de nos marchés.

L'intervention des Achats consiste notamment à s'assurer que toutes les caractéristiques fonctionnelles du besoin ont bien été définies par le demandeur et à présenter (voire éventuellement remettre en question l'expression du besoin), grâce à sa connaissance de l'offre du marché fournisseurs et des marchés en cours au sein de la collectivité.

Exemples de procédures innovantes

2011



- ***Dialogue compétitif pour la Fourniture d'un navire roulier amphidrome à passagers et véhicules destiné à assurer la liaison maritime entre BLAYE et LAMARQUE; Le lieu de livraison est BLAYE (Gironde). 11.000.000 € TTC***

Objectif : fournir un navire répondant au but de service public qui lui est assigné. Le navire devra pouvoir effectuer son service en toute sécurité, quelque soient les conditions d'environnement (courant, vents, marées, houles et clapots), dès lors que le Capitaine du navire aura décidé d'appareiller avec ou sans passagers à bord.

Le navire sera réalisé dans les règles de l'art en usage dans la construction navale des navires transbordeurs à passagers.

Les matériaux et équipements installés à bord seront neufs et de qualité marine.

L'attention du constructeur est attirée sur :

- La nécessité de disposer d'un navire dont les qualités de performances propulsives seront particulièrement déterminantes pour le bilan d'exploitation du navire, et ce malgré l'importance des courants rencontrés sur la zone d'exploitation
- La nécessité pour le navire d'avoir d'excellentes capacités manœuvrières pour lui permettre d'accoster rapidement et sans difficultés le long des cales de transbordement, d'évoluer dans des zones à faibles hauteurs d'eau, sans risque pour les propulseurs, les moteurs ou sans limitation pour les circuits de réfrigération.
- La rapidité et la sécurité des opérations de transbordement des véhicules et des passagers qui conditionnent les temps d'escale,
- Le type de fonctionnement très discontinu du navire, à savoir 4 à 10 passages aller/retour par jour, programmés depuis 7h30 et jusqu'à 22h,
- Une particulière attention sera portée sur le respect de l'environnement pendant toutes les phases de construction / exploitation / démantèlement du navire.

2013

- **Marché de conception réalisation en dialogue compétitif pour la passation d'un marché de performance énergétique pour 4 bâtiments du Conseil Général de la Gironde.**

Contexte et principes du contrat

Dans le cadre de la politique sur les mesures environnementales et notamment sur l'acte 2 du Grenelle de l'Environnement, le Conseil Général de la Gironde vise les objectifs suivant :

- réduction de 38% de ses consommations d'ici 2020.
- réduction de 75 % de ses émissions de Gaz à Effet de Serres d'ici 2050.

Profitant de la fin de ses contrats de maintenance, il souhaite mener une réflexion globale intégrant également les problématiques de confort d'accessibilité et de sécurité incendie.

Par ailleurs, le marché de l'énergie devrait arriver à une ouverture totale d'ici quelques années avec obligations de mise en concurrence pour le Conseil Général pour la fourniture d'énergie. Ce dernier a donc décidé de reprendre la main sur ses contrats pour mieux préparer l'avenir.

Le Maître d'Ouvrage fournira donc les énergies et les fluides (hors ceux nécessitant des spécificités : bois, fioul...).

Le Maître d'Ouvrage souhaite tout en assurant la qualité et la disponibilité du service rendu, diminuer ses consommations d'énergies (y compris auxiliaires) et l'eau. Dans cet esprit, chacune des parties, le Maître d'Ouvrage et le Titulaire, s'engage à faciliter l'action de l'autre partie, par tous les moyens en sa possession.

Objectifs :

- Atteindre un objectif d'amélioration de la performance énergétique exprimé en niveau de consommation d'énergie primaire à atteindre, c'est-à-dire en quantité d'énergie.
- Respecter un niveau de service contractuellement défini.

La surperformance ou la sous-performance par rapport à l'objectif font l'objet de mesures de réparation ou de mesures incitatives.

Dépassement de l'Objectif d'Amélioration de la Performance Energétique

En cas d'Amélioration de la Performance Energétique du Bâtiment au-delà de l'Objectif d'Amélioration de la Performance Energétique, le Titulaire reçoit un intéressement aux économies supplémentaires d'énergie réalisées.

L'intéressement est déterminé par le jeu de la formule suivante :

$$I = R \times (E_{ca} - E_m) \times P_c$$

Avec :

I = Montant en euros de l'assiette de partage de la surperformance entre les parties au Marché

R = Clef de répartition des économies supplémentaires exprimée en pourcentage, proposée dans l'acte d'engagement

L'intéressement est versé par le Maître d'ouvrage en complément de l'acompte dû au titre de l'exploitation-maintenance suivant la constatation du dépassement de l'Objectif d'Amélioration de la Performance Energétique sur la Période de Suivi (n_i).

2014

- *Dialogue compétitif pour la passation d'un marché public de conception, réalisation, exploitation et maintenance : Restructuration du collège Claude Massé à AMBARES*
13.000.000 € TTC

Les objectifs :

- Remise à niveau de l'établissement, tant en terme de surface que d'organisation fonctionnelle, dans l'objectif de répondre aux besoins d'un **collège 800 pour l'Enseignement Général, 1 division ULIS** ; et offrir ainsi aux utilisateurs un meilleur confort et des locaux mieux adaptés à la pédagogie actuelle.
- **Amélioration significative des performances énergétiques de l'établissement.** Ces performances devant s'exprimer notamment dans les domaines du chauffage et de la ventilation, de l'électricité, du process de la demi-pension, et des émissions de gaz à effet de serre.
- **Intégrer une possibilité d'évolution de la capacité d'accueil** du Collège pour permettre de répondre rapidement à des besoins complémentaires.

- *Concours pour la réhabilitation de l'immeuble Croix du Palais situé rue du Corps Franc Pommiés à Bordeaux* **14.000.000 € TTC**

Objectifs :

DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Le projet de rénovation de l'immeuble de la Croix du Palais s'inscrit dans le cadre d'une démarche environnementale et vise une certification Label **EFFINERGIE RENOVATION**

La conception a pris soin de respecter des principes environnementaux de manière à limiter l'impact du projet sur les ressources naturelles et son environnement immédiat.

Les principes de conception environnementale sont décrits dans la notice environnementale.

La notice environnementale décrit en détail les exigences à prendre en compte lors de la réhabilitation de l'immeuble.

1.1 Impact environnemental produits de construction

Outre leurs qualités techniques et fonctionnelles, les matériaux de construction doivent être choisis en fonction de

- leurs caractéristiques environnementales ;
- leurs caractéristiques sanitaires ;
- leur faculté d'adaptabilité et d'évolutivité ;
- leur provenance (matériaux locaux privilégiés) ;
- la facilité de leur entretien.

2015

- *Procédure de dialogue compétitif pour la passation d'un marché de conception réalisation exploitation maintenance en vue de la restructuration du collège de BAZAS 13.570.000 €TTC*

Les objectifs :

- Remise à niveau de l'établissement, tant en terme de surface que d'organisation fonctionnelle, dans l'objectif de répondre aux besoins d'un collège 700 pour l'Enseignement Général, 64 pour l'Enseignement SEGPA et 1 division ULIS ; et offrir ainsi aux utilisateurs un meilleur confort et des locaux mieux adaptés à la pédagogie actuelle.
- Amélioration significative des performances énergétiques de l'établissement. Ces performances devant s'exprimer notamment dans les domaines du chauffage et de la ventilation, de l'électricité, du process de la demi-pension, et des émissions de gaz à effet de serre.
- Intégrer une possibilité d'évolution de la capacité d'accueil du Collège pour permettre de répondre rapidement à des besoins complémentaires.



► Le Conseil Général ménage votre santé !

Cahier des bonnes pratiques pour un nettoyage écologique des locaux du Conseil Général de la Gironde

1. Pourquoi créer ce cahier pratique du nettoyage écologique ? 4

Témoignages	5
Le nettoyage écologique : pourquoi, quels produits, comment ?	6

2. Cahier des produits 11

En résumé : zones communes et bureaux	11
Mobilier	12
Ordinateur téléphone, clavier, souris, poignée, interrupteur	13
Sols : balayage à sec	14
Sols : lavage	15
Vitre et portes vitrées	16
Moquette : aspiration	17

En résumé : zones sanitaires	19
Lavabo, carrelage mural, poignée, interrupteur	20
WC : lunette et socle	21
WC et urinoirs : cuvette	22
Sol : lavage quotidien	23
Sol : nettoyage ponctuel	24
Miroir	25



Pourquoi créer ce cahier des pratiques et techniques de nettoyage écologique ?

Le nettoyage écologique, nous y travaillons depuis 2007 avec les équipes d'entretien des locaux de Mériadeck : deux formations au nettoyage écologique pour les agents, le recours à des produits écolabellisés. Jusqu'ici testés sur le site de Mériadeck, ces produits plus sains sont désormais généralisés à tous les locaux, à l'occasion du nouveau marché public sur les produits d'entretien.

A qui est destiné ce cahier ?

Ce cahier est un outil de formation pour tous les agents d'entretien du Conseil Général : ceux qui travaillent hors de Bordeaux, (MDSI, Centres Routiers, Pôles Jeunesse...), les agents nouvellement recrutés. C'est aussi un rappel pour les agents d'entretien de Mériadeck qui ont été formés en 2007 et en 2008 par l'Association Habitat Santé Environnement (HSEN).

Le nettoyage écologique : c'est quoi ?

Des changements de produits, des changements de pratiques et des méthodes économisant les produits de nettoyage...

Les 4 piliers du nettoyage écologique sont :

1. **Allongement des intervalles** entre les nettoyages,

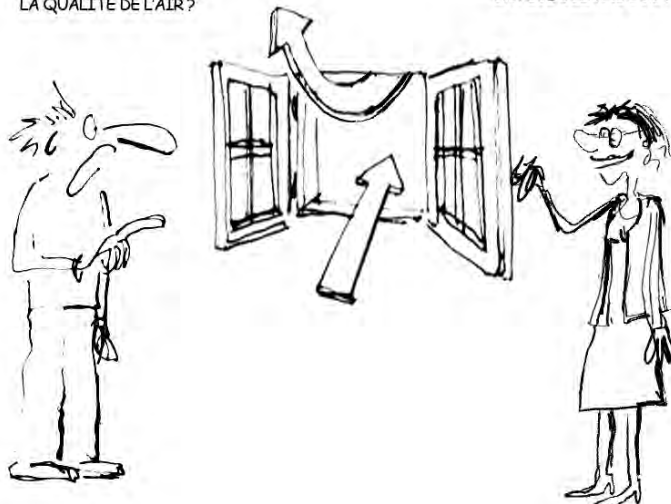
2. Utilisation de **produits écologiques** appropriés et dosés correctement,

3. **Réduction** du nombre de produits de nettoyage,

4. **Aération quotidienne** des locaux, par les usagers (au moins 10 mn).

NICOLE TU CROIS VRAIMENT QU'EN OUVRANT LA FENÊTRE 5 MINUTES PAR JOUR ÇA VA AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ?

MAIS MARC C'EST PROUVÉ SCIENTIFIQUEMENT TU ÉLIMINES UNE PARTIE DES COV ET TU RENOUVELLES L'AIR INTÉRIEUR EN PLUS CELA NE COÛTE RIEN



Témoignage : le Cabinet de médecine préventive Dr Roncier, Dr Sahuc et Dr Stut



La démarche “nettoyage écologique” est intéressante pour la prévention des risques professionnels : tout changement d’un produit nocif par un produit de substitution moins agressif ou moins dangereux est nécessaire. L’intérêt majeur est de voir diminuer les pathologies liées à l’emploi de produits nocifs, essentiellement les pathologies cutanées et respiratoires pour les agents d’entretien.



Toutefois, il est indispensable de poursuivre une évaluation des nouveaux modes de nettoyage qui pourraient, peut-être, générer des risques différents pour la santé en augmentant des contraintes physiques et des troubles musculo-squelettiques. Les équipements de protection des agents seront éventuellement à reconsidérer.



La formation” au nettoyage écologique” mérite d’être poursuivie : elle permet de suivre l’évolution des modes de nettoyage, de faire la distinction entre ce qui relève du nettoyage habituel et des procédés de désinfection auxquels il faut recourir dans des circonstances particulières (grippe A/H1N1...) ou lieux spécifiques (LABSA...).

L’innovation dans les procédés écologiques d’entretien ménager, utile pour la santé de tous, suppose, cependant, de modifier la notion de propreté qui n’a pas toujours à voir avec “l’odeur du propre”. Cette notion nous concerne tous : en milieu de travail et à la maison.

Témoignage : la Direction du Patrimoine JC Guillaumet – Encadrant des agents d’entretien



Depuis deux ans, nous travaillons ensemble et nous avons fait de vrais progrès dans nos techniques : en pratiquant un nettoyage plus écologique, les « agents d’entretien » œuvrent pour la protection de leur santé et la préservation de l’environnement.

Il est essentiel de rappeler que les procédures associées au nettoyage écologique sont avant tout mises en place pour protéger leur santé.

D’ailleurs nous avons constaté une baisse des allergies et des problèmes aux mains des agents d’entretien. Globalement, les équipes « se sentent mieux ».

Avec la montée en puissance des produits éco labellisés, leur efficacité s’améliore et les agents s’adaptent de mieux en mieux à ces nouveaux produits. S’il reste encore à convaincre de leur efficacité, notamment pour l’entretien des sanitaires, ces méthodes sont efficaces : il faut que l’on accepte de changer nos habitudes !

Avec ce « Cahier pratique du nettoyage écologique », les agents d’entretien ont désormais à leur disposition un outil adapté pour les aider à se familiariser avec ces nouvelles pratiques.

Le nettoyage écologique : Pourquoi ?



T - Toxique
T - Très Toxique



XI - Irritant
XN - Nocif



C - Corrosif



N - Dangereux pour
l'environnement

Pour la santé !

Les produits d'entretien sont des produits chimiques qui peuvent avoir un impact sur la santé des utilisateurs (agents d'entretien) et sur celle des personnes qui travaillent dans les locaux (difficultés respiratoires, irritation des yeux ou de la peau, maux de têtes...). C'est particulièrement le cas des parfums de synthèse qui donnent une odeur au produit». Leur impact sur la santé est très important : ils sont donc à éviter.



Pour l'environnement !

Ils vont se retrouver notamment dans l'eau et peuvent avoir alors un impact sur l'environnement. Mais il faut aussi les fabriquer ! Et leur fabrication nécessite de l'eau, de l'énergie, du pétrole, crée des déchets...



Pour le budget !

Ils ont un coût pour la collectivité. C'est pourquoi il est important de bien respecter les doses indiquées (pompes de dosage...). Avec la dose recommandée, on charge au minimum l'air des locaux et l'eau utilisée !



Bref, un bon dosage et tout le monde est gagnant !

Au Conseil Général aucun des produits utilisés quotidiennement au ne présente ces pictogrammes. C'est un des avantages des méthodes écologiques.



Légende

- T - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion même à faible dose ; risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau, par ingestion et par inhalation.
- T - Très Toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion même à faible dose ; danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.
- XI - Irritant pour les voies respiratoires, les yeux, la peau et les muqueuses en général même à faible dose.
- XN - Nocif : Nocif par inhalation, par ingestion et par contact avec la peau même à faible dose ; risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, contact avec la peau et ingestion ; possibilités d'effets irréversibles par inhalation, contact avec la peau et inhalation.
- C - Corrosif : ce pictogramme signale les produits corrosifs : attaquent ou détruisent les métaux, peuvent ronger le peau/les yeux en cas de contact ou de projection.
- N - Dangereux pour l'environnement : ce pictogramme signifie des impacts néfastes sur les organismes du milieu aquatique (algues, poissons, autres plantes aquatiques...) ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Quels produits ?

Qu'est ce qu'un produit écolabellisé ?

« Un produit écolabellisé est un produit qui répond à des critères écologiques et de performances rigoureux ».

<http://ec.europa.eu>

Deux labels sont très présents en France :

NF Environnement et l'Écolabel Européen.

Les cahiers des charges sont définis par les pouvoirs publics, en concertation avec les parties prenantes (industriels, organisation de consommateurs ...).

Seuls les écolabels apportent des garanties telles que:

- la **qualité d'usage** : ils doivent être conformes à des exigences de qualité et d'aptitude à l'usage ;
- la **réduction des impacts environnementaux** sur l'ensemble du cycle de vie, selon une approche associant plusieurs étapes et plusieurs critères.



Les produits écologiques sont-ils aussi efficaces que les produits traditionnels ?

Oui, les produits écolabels doivent impérativement répondre à la réglementation.

Mais comme le but des écolabels est aussi d'élaborer des produits plus respectueux de l'environnement, les exigences sont supérieures aux objectifs fixés par la réglementation.

Par exemple, ils ne contiennent pas de parfums de synthèse.

ECO NETTOYAGE

ET PSCHIT, C'EST TOUT PROPRE



DITES CLARA, ÇA SERT À QUOI DE FAIRE LE MÉNAGE AVEC UN PRODUIT QUI NOUS POLLUE L'AIR ?



VOUS DEVRIEZ UTILISER CES TISSUS EN MICROFIBRES ABSORBANTES... OU UN PRODUIT LABELISÉ ECOLOGIQUE EUROPÉEN



HA D'ACCORD COMME CELA CE SERA MEILLEUR POUR MOI AUSSI...



Nettoyage écologique: Comment ?

Zoom sur : Sanitary Cleaner GREENCARE

Le nouveau « nettoyant sanitaire » possède l'écolabel européen (incidence réduite sur la vie aquatique, haute biodégradabilité, efficacité, consignes d'utilisation claire) et un parfum naturel.



Zoom sur : la microfibre

Une microfibre mérite ce nom si elle pèse moins d'1 gramme par 10 kilomètres de longueur. C'est très léger. Les avantages ? Elles s'utilisent sans produit et sont efficaces à sec ou légèrement humides.



- **A sec** : elles retiennent les poussières, sans provoquer leur mise en suspension dans l'air.

- **Humide** : elles accrochent la saleté sans recours à des produits d'entretien. Elles permettent de travailler beaucoup plus vite. Elles sont généralisées à Mériadeck et vont être introduites progressivement dans les autres sites. Elles sont utilisées sur les bureaux, ordinateurs, lavabos, vitres, sanitaires et sol.

Ne plus se mettre au parfum !

Ce qui « sent le propre », le plus souvent, ce sont les parfums de synthèse présents dans nos produits d'entretien classiques.

Et justement ce sont ces produits qui sont sources de pollution et qui peuvent être responsables de certains désagréments (maux de tête, allergies...).

Des odeurs plus naturelles vont donc réinvestir nos locaux.

Mais ceci ne signifie en aucun cas que les locaux ne seront plus nettoyés : au contraire cela signifie que la qualité de l'air dans nos bureaux va s'améliorer.



Pour approfondir la médecine, il faut considérer d'abord les saisons, connaître la qualité des eaux, des vents, étudier les divers états du sol et le genre de vie des habitants.



Hippocrate (v 460 - 377 av J.C.)

Et l'eau de javel dans tout ça ?

Vouloir à tout prix éliminer les microbes avec de l'eau de javel n'est pas seulement inutile, c'est aussi nuisible si l'entretien est régulier. Les composés chimiques des produits d'entretien (type tensioactifs) ont une action nettoyante et antimicrobienne suffisante.

Quels sont les principaux risques liés à l'utilisation de l'eau de javel ?

1. Notre habitation contient des organismes ou agents pathogènes (« qui cause des maladies ») qui vivent en équilibre avec d'autres, non pathogènes. **Si cet équilibre est modifié, certains agents pathogènes vont se développer au détriment d'autres organismes** et ainsi augmenter le risque de maladie dans l'habitation.

2. L'eau de javel contient du chlore. Lors de sa production, de son utilisation et de son rejet avec les eaux domestiques, le chlore

peut s'associer à des substances organiques ou vivantes (contenues dans les sols, les eaux et l'air) et former ce que l'on appelle des « organo-chlorés ». Ce sont des **composés toxiques et persistants** qui s'accumulent dans les chaînes alimentaires. **Certains de ces composés sont cancérigènes et/ou mutagènes** (« qui modifie nos gènes »).

La réaction de transformation du chlore peut s'effectuer lorsque de l'eau de Javel est versée dans une cuvette de WC où reste de l'urine...



3. Enfin, il ne faut pas sous-estimer les **risques et les accidents domestiques liés à la manipulation de l'eau de javel**. Ce produit est dangereux et doit absolument être mis hors de portée des enfants et des animaux pour éviter tout risque de brûlure ou d'ingestion.

HO BEN LÀ...
IL FAUT CHANGER LA POMPE À OCEAN
LA COURROIE D'ATMOSPHERE, LE FILTRE À CO2

ET ÇA VA COÛTER CHER... ?

BEN C'EST SÛR...
C'EST PAS DONNÉ
MAIS SI VOUS NE FAITES RIEN
ÇA VA COÛTER PLUS CHER





EN RÉSUMÉ, dans les zones communes et les bureaux

Matériel et fréquence d'utilisation	
Bureaux	Microfibre jaune : tous les jours Multi-usage (Tery) : en cas de salissure ponctuelle
Ordinateur, pied et contour d'écran, clavier, souris, téléphone	Microfibre jaune : tous les jours Pas de produit
Poignée et interrupteur	Microfibre jaune : tous les jours Pas de produit
Balayage à sec	Frangé microfibre verte : tous les jours
Lavage sol	Frangé microfibre bleue : 2 fois par semaine Floor and surface (Greencare) : 1 fois par semaine (2 dosages pompe pour 7 litres d'eau)
Vitres	Microfibre verte : une fois par semaine ou salissure ponctuelle

Le geste prévention Santé et Environnement

- * **Porter des gants lors de l'utilisation des microfibrés**, elles pourraient abîmer les mains.
- * **Utiliser chaque jour les produits n'est pas plus efficace**, au contraire, cela charge l'eau et l'air de molécules chimiques qui ne sont pas indispensables pour la propreté et l'hygiène des locaux.
- * **Certains agents ont des intolérances aux produits d'entretien** (allergies respiratoires, eczéma...). Pour prendre en compte leur sensibilité, ne pas appliquer de produit sur les bureaux et matériels de bureau.
- * **Les agents d'entretien ne sont pas tenus de nettoyer les bureaux très encombrés**. Il conviendrait surtout de convenir de s'arranger avec l'occupant du bureau.

Le mobilier



Produit à utiliser : **Microfibre jaune**

Fréquence : Tous les jours



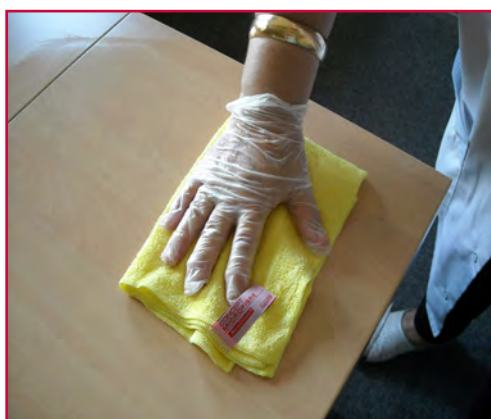
Mode d'emploi :



1. Humidifier la microfibre



2. La plier en 4



3. Passer sur toute la surface bien à plat en faisant des mouvements circulaires



4. Rincer la microfibre après usage

Précautions d'emploi :

* Porter des gants de protection.

Fréquence d'utilisation :

* Il est inutile d'utiliser du produit nettoyant tous les jours, le nettoyage à l'eau avec la microfibre est suffisant

* En cas de salissures ponctuelles, utiliser le produit Multiusage (Tery), 1 à 2 sprays sur la microfibre.

* En cas d'encombrement important des bureaux, ne pas dépoussiérer et ne pas déplacer les dossiers.





Ordinateur, téléphone, clavier, souris, poignée et interrupteur

Produit à utiliser : **Microfibre jaune**

Fréquence : Tous les jours

Mode d'emploi :



1. Humidifier la microfibre et la plier en 4



2. Passer la microfibre bien à plat



3. Exemple : Poignée de porte

Précautions d'emploi :

- * Porter des gants de protection.
- * Après utilisation, bien essorer la microfibre.

Le geste prévention :

- * Le téléphone et la souris sont très sollicités par les agents. Il est important de passer la microfibre chaque jour, ce sont probablement les outils de travail les plus « sales ».
- * Ecran d'ordinateur : Passer la microfibre uniquement sur les contours de l'écran pour le dépoussiérer, jamais sur l'écran lui-même.



Sol : Balayage à sec

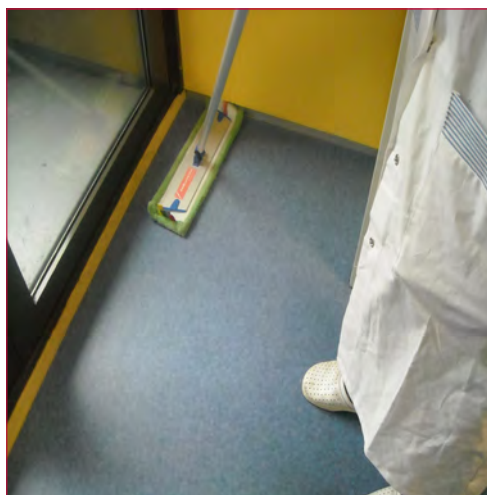


Produit à utiliser : Frange microfibre verte



Fréquence : Tous les jours

Mode d'emploi :



1. Se placer à l'entrée de la pièce et faire le détournage « en poussant » le balais microfibre



2. Passer sur toute la surface bien à plat en faisant des mouvements circulaires et en reculant



3. Ramasser les salissures avec la pelle



4. Dépoussiérer la frange ou bien la rincer après usage



Précautions d'emploi :

- * Porter des gants de protection
- * Après utilisation, bien rincer et essorer la microfibre / frange.

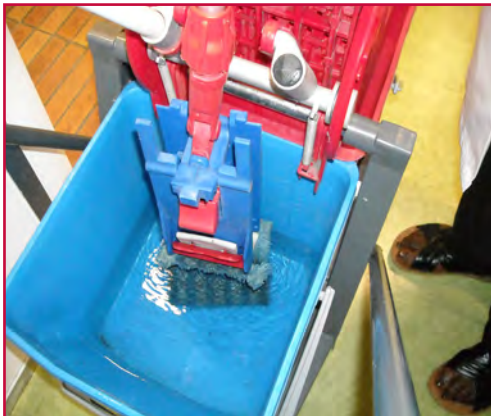


Sol : Lavage

Produit à utiliser : Balais espagnole ou Microfibre sol bleue, Floor and Surface Greencare

Fréquence : Tous les jours

Mode d'emploi :



1. Humidifier la frange ou le balais et essorer



3. Passer bien à plat en commençant par le contour de la pièce.



3. Poursuivre en faisant des mouvements circulaires.



En cas de salissure importante : préparer une solution détergente à l'aide du produit Floor and Surface (Greencare) : 2 dosages - pompe pour 5 à 7 litres d'eau.

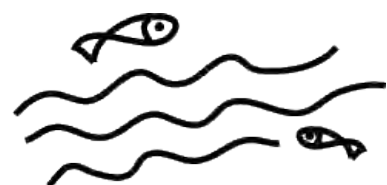
Précautions d'emploi :

* Porter des gants de protection

Geste prévention :

* **Le lavage à la microfibre et à l'eau assure un niveau d'hygiène quotidien suffisant.**

* Le produit Floor and surface (Greencare) peut être utilisé ponctuellement (salissures) ou régulièrement, mais **1 seule fois par semaine suffit** si les locaux sont entretenus régulièrement.



Vitres et portes vitrées



Produit à utiliser : Microfibre verte

Fréquence : 1 à 2 fois par semaine

Mode d'emploi :



1. Nettoyage humide : Humidifier la microfibre et la plier en 4



2. Passer sur toute la surface bien à plat en faisant des mouvements circulaires



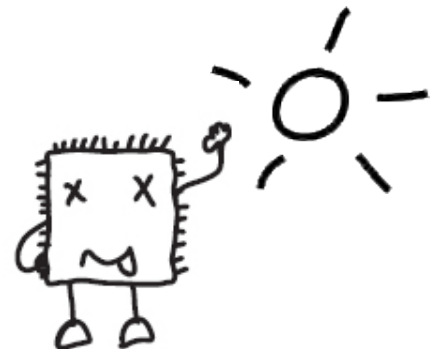
3. Essuyage à sec : passer une microfibre sèche en mouvements circulaires

Rinçage :

* Bien rincer la microfibre après usage.

Précautions d'emploi :

* Porter des gants de protection.





Sol moquette : Aspiration

Produit à utiliser : Aspirateur

Fréquence : 1 fois par semaine

Mode d'emploi :



1. Passer l'aspirateur sur toute la surface en faisant des mouvements rectilignes
2. A la fin, dépoussiérer le balais brosse



3. Une fois par mois, dépoussiérer le filtre et changer le sac

Précautions d'emploi :

* Attention à la posture du dos et privilégier des mouvements rectilignes

Geste prévention :

* **Changer le sac chaque mois et entretenir le filtre moteur et la brosse :** ils peuvent se charger de poussières et sans nettoyage régulier, renvoyer ces poussières dans l'air, limitant ainsi l'efficacité de l'aspiration.





EN RÉSUMÉ, DANS LA ZONE SANITAIRE

Matériel et fréquence d'utilisation	
Lavabo, mur, poignée et interrupteur	Microfibre bleue : tous les jours Multi-usage (tery) : 1 à 2 fois par semaine
Miroir	Microfibre verte : tous les jours
Toilettes	Microfibre rose : tous les jours Sanitary Cleaner : 2 fois par semaine ... en alternance avec Chriox spray : 1 fois par semaine
Sol	Frange microfibre ou balais espagnol Produit Floor and surface (Greencare)

Le geste prévention Santé et Environnement

* Porter des gants lors de l'utilisation des microfibres, elles pourraient abîmer les mains ...

* Utiliser chaque jour les produits n'est pas plus efficace, au contraire, cela charge l'eau et l'air de molécules chimiques qui ne sont pas indispensables à la propreté des locaux.

* Utiliser le nettoyeur WC 2 fois par semaine en alternant avec le désinfectant WC (Chriox spray) 1 fois par semaine est SUFFISANT pour la propreté des toilettes !

Lavabo, carrelage mural, poignée et interrupteur



Produit à utiliser : Microfibre bleue

Fréquence : Tous les jours

Mode d'emploi :



Humidifier la microfibre



La plier en 4



Passer sur toutes les surfaces en
faisant des mouvements circulaires



Rincer après usage

Précautions d'emploi :

Utiliser des gants de protection.

Geste prévention :

En cas de salissure ponctuelle, utiliser le produit Nettoyant multi-usages (Tery) , maximum 1 à 2 fois par semaine.



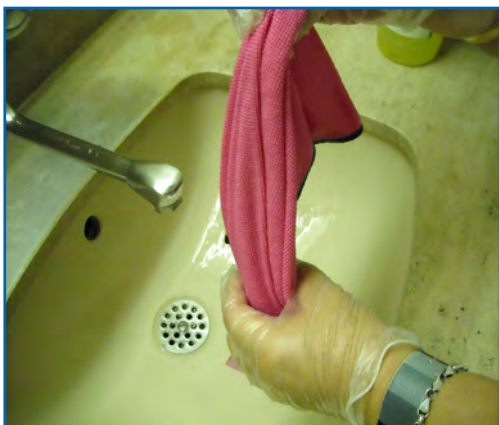


WC : Lunette et socle

Produit à utiliser : Microfibre rose

Fréquence d'utilisation : Tous les jours

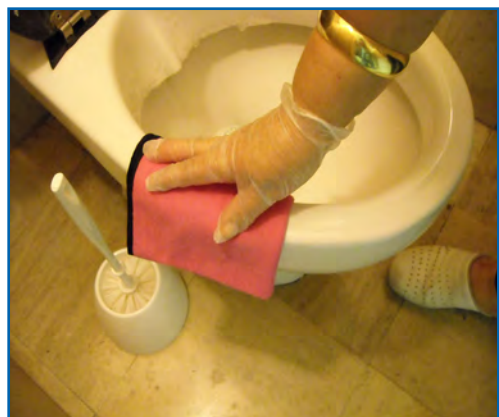
Mode d'emploi :



1. Humidifier la microfibre



2. La plier en 4



3. Passer sur la surface bien à plat en faisant des mouvements circulaires



4. Rincer après usage

Précautions d'emploi :

* Porter des gants de protection.



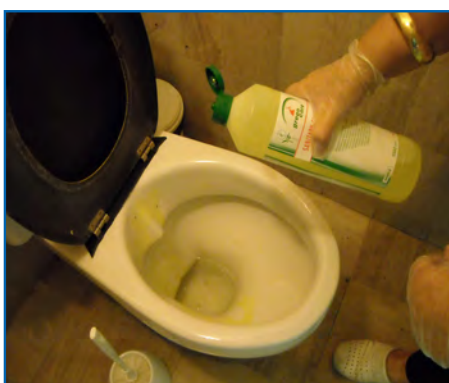
WC et urinoir : cuvette



Produit à utiliser : Sanitary Cleaner (Greencare) et Chriox Spray

Fréquence d'utilisation : en alternance Sanitary Cleaner : 1 à 2 fois par semaine ; Chriox Spray 1 fois par semaine.

Mode d'emploi :



Nettoyage - détartrage :

1. 1 à 2 fois par semaine : Appliquer le produit Sanitary Cleaner (un jet)
2. Frotter avec la brosse
3. Laisser agir et ne pas rincer



Désinfection :

1. 1 fois par semaine, appliquer le produit chriox spray (2 pulvérisations)
2. Frotter avec la brosse
3. Laisser agir et ne pas rincer

Précautions d'emploi :

- * **Porter des gants de protection**
- * **Ne pas utiliser avec de l'eau chaude, ni avec des produits contenant du chlore**
- * Eviter le contact avec la peau, les yeux et rincer immédiatement et abondamment, consulter un spécialiste si nécessaire

Le geste prévention :

- * Ces produits ont une **action nettoyante, détartrante et désodorisante** pour le Sanitary Cleaner et **désinfectante** pour le Chriox Spray.
- * Leur fréquence d'utilisation 1 à 2 fois par semaine pour le nettoyant et une fois par semaine pour le désinfectant est suffisante pour une bonne hygiène des locaux. C'est aussi cette fréquence qui permet de respecter l'environnement !



Sol : lavage quotidien

Produit à utiliser : Microfibre bleue ou balais microfibre

Fréquence d'utilisation : Tous les jours

Mode d'emploi :



1. Humidifier la frange ou le balais



2. Essorer



3. Passer sur toute la surface bien à plat en faisant des mouvements circulaires



4. Ne pas rincer la surface, bien rincer la frange ou le balais

Précautions d'emploi

* Porter des gants de protection pour l'espace WC.



Sol : Lavage ponctuel



Produit à utiliser : microfibre bleue ou balais microfibre et produit Floor and surface cleaner de la marque Greencare



Fréquence d'utilisation : 1 à 2 fois par semaine ou en cas de salissure

Dosage : 2 « doses pompe » pour une solution détergente de 5 à 7 litres.



1. Préparer la solution de lavage



2. Humidifier et essorer la microfibre ou le balais



3. Passer sur toute la surface bien à plat en faisant des mouvements circulaires



4. Bien rincer la frange ou le balais

Précautions d'emploi :

- * Porter des gants de protection
- * Après utilisation, bien essorer la microfibre.





Miroir

Produit à utiliser : Microfibre verte spéciale vitre (microspeed verte)

Fréquence : Tous les jours

Mode d'emploi :



1. Humidifier la microfibre



2. La plier en 4



3. Passer sur toute la surface bien à plat en faisant des mouvements circulaires



4. Laisser sécher et essuyer à sec avec une microfibre verte

Précautions d'emploi :

- * Porter des gants de protection.
- * Après utilisation, bien rincer et essorer la microfibre.

Le geste prévention :

- * Il est inutile et inefficace d'utiliser des produits d'entretien vitre, sauf en cas de salissures très importantes.



Notes personnelles



Liste des produits disponibles à la commande

	Code article	Désignation
Hygiène des sanitaires		
Produits d'entretien		
1.	95GLDETECO	Detatrant écologique sanitaire WC
2.	95NTMULECO	Nettoyant écologique multi-usage
3.	96SVCRRE	Savon crème en recharge
Accessoires entretien des sanitaires		
4.	97PROCUV	Protège siège WC en papier
5.	92PATONM	Papier toilette BLC 12x180
6.	97SAPRFE	Sachet pour protection périodique
7.	92 ROPA ES	Rouleau papier essuie-mains
8.	90BA WCCCO	Balayette WC complète
9.	95NTSLEC	Détergent écologique sol (5 L)
Hygiène des surfaces		
Accessoires d'entretien des surfaces		
10.	98GA JE06 à JE8	Gants jetables (6 tailles)
11.	91 VAPOFLA	Flacon vaporisateur nu
12.	91 VAPOGAC	Gachette vaporisateur seule
Hygiène des sols		
Accessoires d'entretien des sols		
13.	90 MA BA VI	Manche à balais (à l'unité)
14.	91PLPLACO	Pelle plastique
15.	91SOLPLA 10	Seau plastique 10 litres
16.	97POA SHD	Sacs aspirateur NIFILSF HDS 2000
17.	97POA SN 13 ou 14	Sacs aspirateur NIFILSF GU350 ou 350 A
18.	97FILASHD	Filtre Aspirateur HDS 2000
19.	97 SAC50 à 100	Sacs poubelles 30 litres à 110 litres
20.	91 POCG25	Poubelle fourre tout 25 L
21.	91POTO12	Poubelle fourre tout 9 L

Les microfibras jaunes (pour les bureaux), bleues (pour les lavabos), vertes (pour les vitres / miroirs) et roses (pour les sanitaires) et les franges microfibras bleues (pour le balayage à sec) et bleues (pour le lavage sol) sont attribuées à chaque agent et sont ramassées régulièrement pour lavage en machine.



► Le Conseil Général ménage votre santé !

Cahier des bonnes pratiques pour un nettoyage
écologique des locaux du Conseil Général de la Gironde

Contact :

Direction du Patrimoine - Service Logistique
Bureau Propreté et déménagement
05 56 99 65 78 - dgat-dp-sl@cg33.fr

Conception et rédaction : Conseil Général de la Gironde, Service de la Communication interne, Direction du Patrimoine, Mission Agenda 21

Impression : Imprimerie Départementale - Août 2010 - 150 exemplaires

Crédit photos : Conseil Général de la Gironde

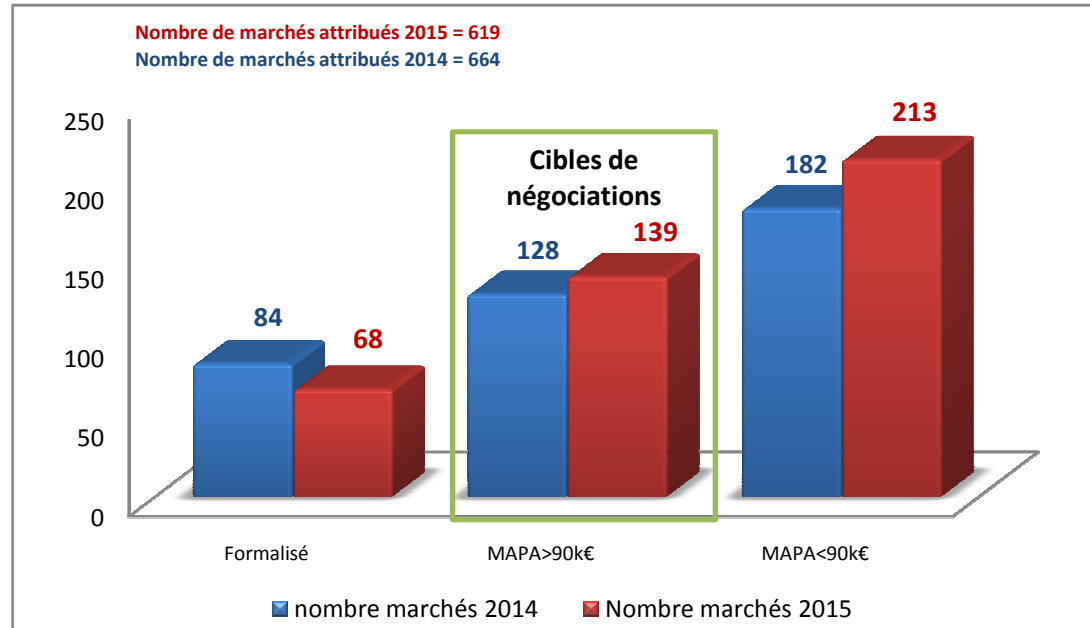
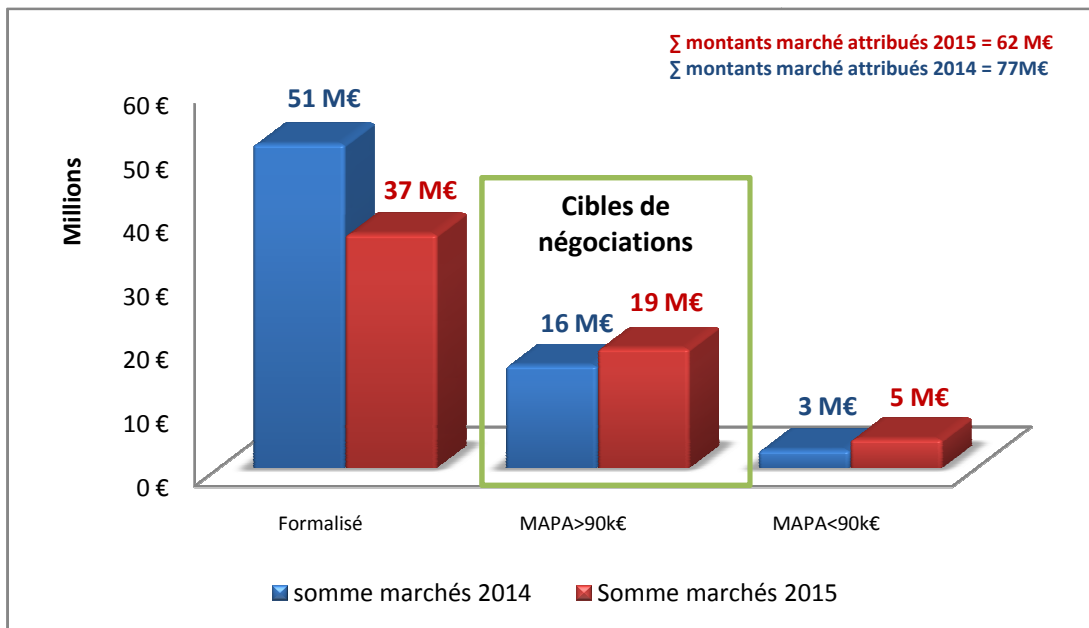
Illustrations : Arnaut Garcia, Association Multimédiarte (Gironde) - Contact

Le Centre d'impression départemental est titulaire de la Marque Imprim'vert. Ce document est imprimé sur du papier à base de fibres vierges issues de forêts labellisées FSC.

Ce document a été réalisé sur la proposition de Mélanie Villeneuve et Catherine Yang, étudiantes à l'IUT Communication des Organisations (Université Bordeaux III) dans le cadre d'un projet tutoré. Qu'elles soient ici remerciées pour leur créativité et leur rigueur dans ce travail.

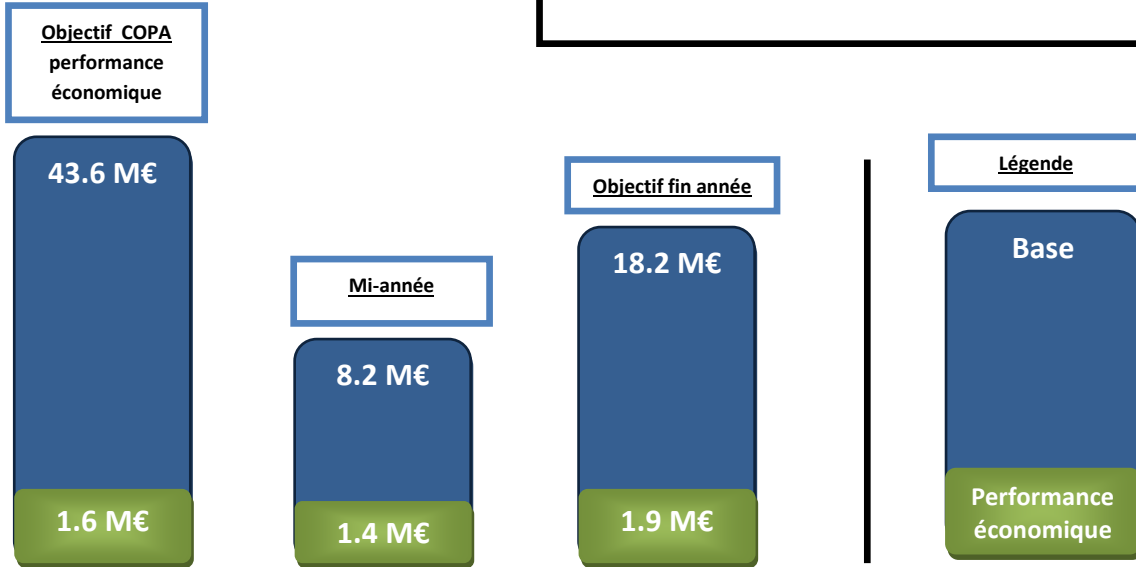
Périmètre de négociation

- ✓ Les marchés formalisés ne sont pas ouverts à la négociation
- ✓ Les MAPAs <90K€ sont peu négociés
- ✓ **La cible correspond aux MAPAs >90K€**



→ Sur ces 2 graphiques représentant la répartition des marchés passés en 2014 et 2015 de janvier à septembre, on observe une augmentation des MAPAs

Performance économique



La performance économique est définie par le Comité de Direction Générale (CoDG) de la manière suivante : Somme des estimations – Somme des offres retenues.

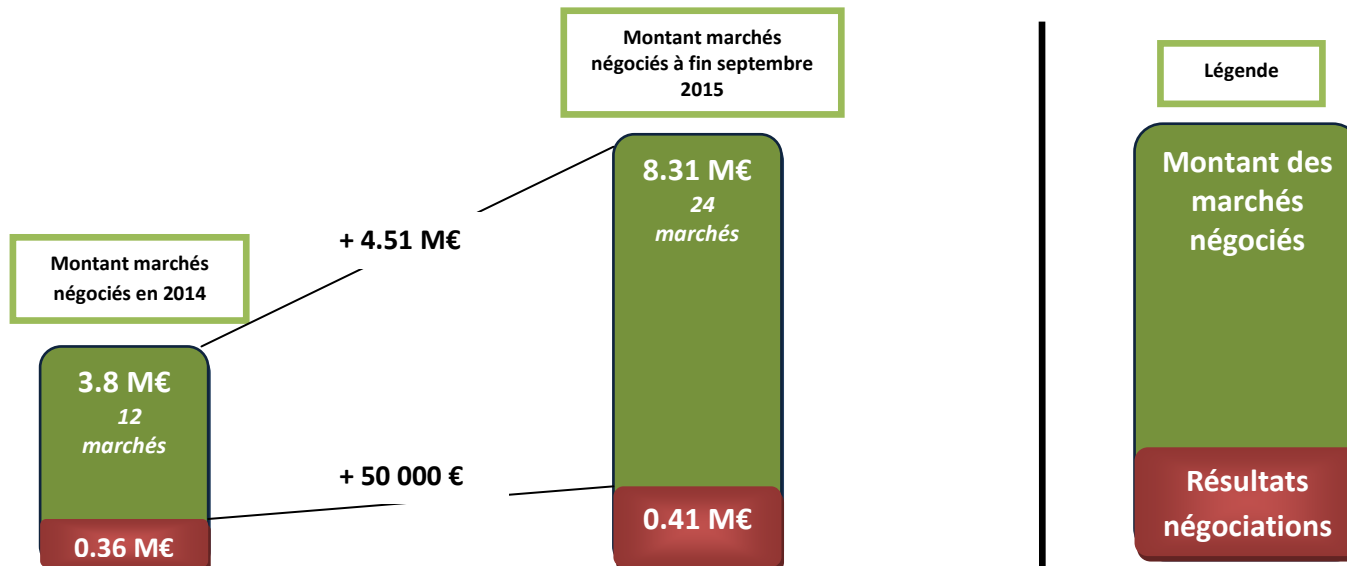
L'objectif étant d'optimiser la distribution des budgets au plus près des réalisations.

Objectifs fin d'année :

- taux de couverture : 42%
- performance économique : 10% (soit 118% de l'objectif annuel)

Performance achats

→ Performance achat : Somme des offres avant négociation – Somme des offres après négociation





PROJET



CHARTRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE GIRONDINE

Les politiques du Département ont pour objectif de contribuer à l'équilibre social et à la cohésion territoriale, de lutter contre la précarité et limiter ses effets destructeurs, de développer des équipements au meilleur rapport qualité/prix et de contribuer à un développement économique maîtrisé respectueux de l'environnement.

La commande publique du Département de la Gironde représente plus de 160 millions d'euros de dépenses par an dont 61% bénéficient directement aux entreprises girondines.

En tant qu'acteur de l'économie girondine, le Département souhaite mobiliser sa capacité d'achat public pour accroître encore davantage sa contribution à l'économie girondine et son soutien aux entreprises du département.

Pour agir dans ce sens, la mise en place d'une démarche d'engagement adaptée aux contraintes et enjeux locaux, permettra d'utiliser tous les leviers permis par la réglementation en vigueur pour soutenir et promouvoir l'accès des TPE/PME à la commande publique du Département de la Gironde et de ses entités partenaires tout en développant une relation équilibrée avec les fournisseurs.

Dans cette logique, le Département prend 5 engagements pour favoriser la croissance de l'économie girondine par la commande publique :

1/ FACILITER L'ACCÈS AU TPE/PME

2/ SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

3/ GARANTIR LA BONNE APPLICATION DES RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

4/ PROMOUVOIR L'ACHAT DURABLE, RESPONSABLE ET INNOVANT

5/ FAVORISER LE DIALOGUE AVEC LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Ces engagements s'appliqueront aux marchés dont la collectivité est maître d'ouvrage et à ceux passés dans le cadre de projets dont elle aura confié la réalisation à un opérateur.

Cette chartre de la commande publique pour l'économie girondine donnera lieu à une évaluation annuelle de sa mise en œuvre et de son impact effectif sur les PME ayant accès à la commande publique.



1 FACILITER L'ACCÈS AUX TPE/PME

97% des entreprises girondines sont des TPE/PME. Vivier de l'innovation et de dynamisme, le Département veut favoriser leur accès équitable à la commande publique.

- Pratiquer un allotissement systématique des prestations et travaux en fonction des secteurs et métiers concernés, facilitant l'accès aux marchés des plus petites entreprises.
- Privilégier le groupement conjoint sauf quand le groupement solidaire est indispensable à l'exécution du marché.
- Soutenir le besoin de financement en augmentant l'avance à 30 % pour les marchés imputés en section fonctionnement et 30% pour les marchés imputés en section investissement sans constitution de garantie financière.

2 SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La réponse à une consultation est perçue comme une procédure complexe pour de nombreuses entreprises, en particulier les plus petites. Les acheteurs publics doivent encourager les petites entreprises à « Oser la commande publique ».

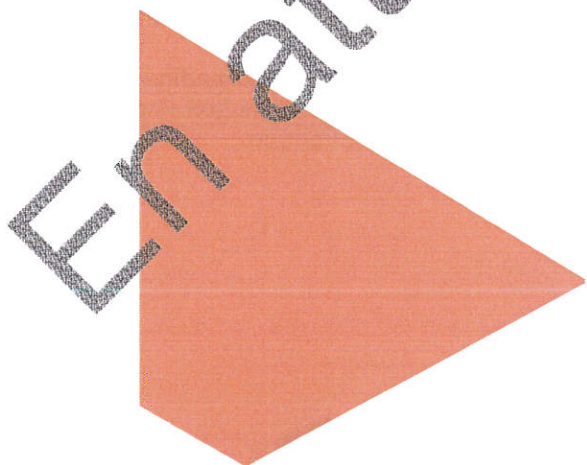
- Simplifier les démarches des candidats pour répondre aux marchés. En tant que pouvoir adjudicateur, le Département veille à n'exiger dans les candidatures que des renseignements sur les entreprises et des niveaux de capacité liés et proportionnés à l'objet du marché. Le Département encouragera la simplification des démarches de soumission par des procédures simplifiées.
- Mettre en œuvre dès que possible le principe « Dites le nous une fois » notamment par la dématérialisation des procédures. Le référencement des fournisseurs nous permet de ne pas réclamer aux entreprises des documents déjà fournis en générant des gains de temps pour les deux parties. Cela se traduit en 2016 par la délivrance d'un passeport de la commande publique pour les entreprises girondines.

LES 5 ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

3 GARANTIR LA BONNE APPLICATION DES RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

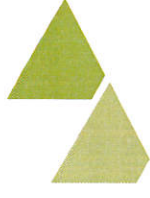
Les difficultés dans l'exécution et le règlement des marchés publics risquent de pénaliser les entreprises, et surtout les plus petites d'entre elles.

- Garantir des délais de paiement inférieurs à 30 jours. Pour améliorer le respect du délai légal de paiement le Département renforcera le système de contrôle et les alertes en cas de retard. Pour des marchés identifiés, un système de cartes achat est déployé.
- Surveiller l'application du code du travail et lutter contre le travail illégal. Afin de garantir aux entreprises un système juste, le département met en place un système de contrôle pour lutter contre le travail illégal.
- Déceler les offres anormalement basses par la mise en place d'une méthode de calcul de détection. Les offres anormalement basses déstabilisent le marché et font courir des risques aux deux parties du contrat. L'application d'une méthode de calcul spécifique permet d'identifier les offres anormalement basses.



CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

DE LA COMMANDE PUBLIQUE



Le Département de la Gironde s'est doté d'une politique achat et souhaite que celle-ci soit appliquée à partir d'un socle de valeurs comportementales reflet d'un service public local exemplaire.

De plus, le droit de la commande publique évolue vers la simplification, libéralisation et responsabilisation.

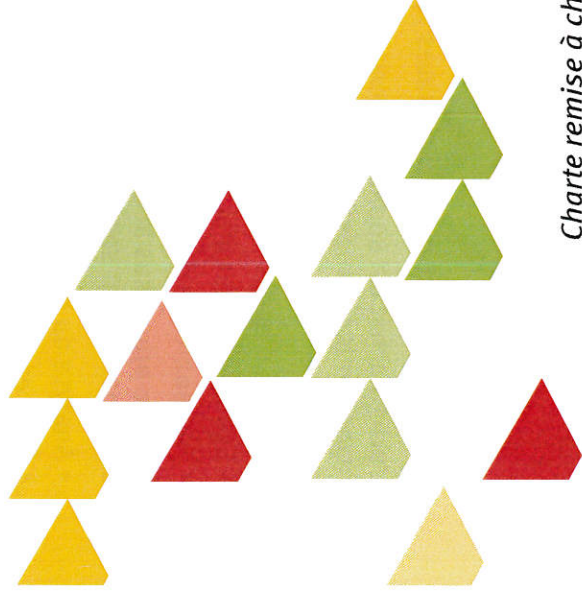
Dans le même temps, le risque de contentieux dans les marchés publics s'est développé. Il est indispensable pour les acteurs de la commande publique de s'appuyer sur une charte éthique et responsable autour des pratiques d'achat afin de réduire le sentiment d'incertitude, d'insécurité et d'instabilité.

L'image du Département est engagée à travers l'acte d'achat.

Cette dernière doit être positive grâce à la rigueur et au professionnalisme des acheteurs afin de créer un climat de confiance et de bonne gestion des deniers publics.

La présente charte de déontologie s'adresse à toute personne intervenant dans le processus décisionnel conduisant à l'achat afin de mettre en œuvre des principes d'indépendance, d'objectivité, d'impartialité, de neutralité ainsi que d'efficacité économique tant dans l'organisation interne que dans les relations avec les fournisseurs.

Cette charte se veut être un outil de prévention et d'anticipation qui vise à protéger les agents.



1 - Quelles sont nos principales règles et valeurs ?

L'acte d'achat est soumis au code des marchés publics et se doit de respecter les grands principes qui régissent la commande publique à savoir :

- Liberté d'accès à la commande publique
 - Égalité de traitement des candidats
 - Transparence des procédures d'achat
- Dans le processus achat, il existe 4 étapes durant lesquelles les agents du Département sont amenés à être en relation avec les fournisseurs :
- Analyse du marché fournisseur
 - Mise en concurrence des entreprises, négociation et attribution
 - Exécution du marché
 - Bilan du marché et évaluation

Chaque responsable hiérarchique prend soin de veiller à ne pas exposer ses subordonnés à des risques, notamment en s'attachant à

- Faire respecter la présente charte,
- Ne pas imposer des plannings irréalistes, compte tenu de l'activité de l'équipe qu'il encadre,
- Privilégier le mode collaboratif pour éviter l'isolement des agents,
- Encourager la formation des agents aux règles de la commande publique, de l'achat public, à la compréhension des risques et aux conséquences individuelles et collectives des manquements à la probité,
- Partager les informations sur l'évolution du droit et de la jurisprudence,
- S'appuyer sur l'expertise du Service de la commande publique pour bâtir des stratégies d'achat exploitant les meilleurs outils réglementaires.

Les agents du Département de la Gironde doivent toujours avoir à l'esprit qu'ils représentent leur institution lors des contacts avec l'extérieur et que tout écart à la présente charte peut nuire à son image et à son intérêt.

Ils doivent ainsi faire preuve en toute situation d'**intégrité, d'équité et d'impartialité** en faisant primer l'intérêt général sur l'intérêt personnel afin d'éviter toute forme de favoritisme.

Les agents sont soumis au **secret professionnel et à la discrétion professionnelle** vis-à-vis des fournisseurs pour toutes les informations dont ils disposent du fait de leurs activités professionnelles (*article 26 du statut général des fonctionnaires*).

Un délit peut parfois être constitué sans intention de le commettre et sans avantage perçu.

Les élus et agents sont soumis à l'obligation d'abstention dès lors qu'ils se trouvent dans une situation de conflit d'intérêt (*loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique*).

Rappel juridique

2 - Quels comportements adopter avec les acteurs économiques ?

L'achat est un acte économique entre l'acheteur et le vendeur.

Il est encadré par des règles juridiques relevant, pour la commande publique, tant du droit administratif que du droit pénal.

La nécessité de connaître le secteur économique des domaines de l'achat ou de l'exécution d'un marché peut se faire de différentes manières : lecture de la presse sectorielle, participation à des salons, à des rencontres qui peuvent se tenir chez le fournisseur.

Lors des échanges, les agents doivent se montrer prudents sur les informations qu'ils divulguent, faire preuve de discernement et rester objectifs sur les informations communiquées.